

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 45 (1900)
Heft: 4

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On va faire dans les écoles de cet été des essais pour supprimer le sac du cheval et le remplacer par des sacoches de devant dont chaque cheval, porteur et sous-verge, aurait une paire. Le manteau du conducteur serait fixé derrière la selle de celui-ci. Le sac du conducteur ainsi que la couverture du porteur seraient arrimés *sur* la selle du sous-verge. Ce mode de fixation serait en effet infiniment supérieur au système actuel. Le conducteur montant sans la couverture sera en même temps moins éloigné du cheval et conduira mieux en conséquence.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

L'armée au Parlement : confusion des « démolisseurs ». — Essais de canons de campagne à tir rapide. — Organisation des compagnies de mitrailleurs à cheval. — L'armement du personnel de l'artillerie. — Le nouveau Chef d'arme de l'Infanterie.

L'événement marquant, dans le domaine militaire de la session du mois de mars au Conseil national, a été la discussion des cinq motions présentées dans une précédente session. Cinq motions ! s'accordant toutes sur ce point : diminution des dépenses militaires. Il semblait que l'édifice ne résisterait pas à une pareille attaque ; pourtant il a résisté victorieusement et, une fois encore, le bon sens des représentants de la nation les a rangés, en majorité, du côté du Conseil fédéral dont le porte-parole, M. le conseiller fédéral Müller, a défendu en véritable homme d'Etat le budget de son département.

La situation, au moment où a commencé le débat, ne manquait pas de piquant ; le Conseil, que l'on allait inviter à se prononcer pour la diminution des dépenses militaires, venait de voter, sur le préavis du Conseil fédéral, et sans qu'il se fut manifesté aucune opposition, un crédit de 300 000 fr. pour l'achat d'une batterie de pièces d'artillerie nouvelles en vue d'essais, et de la munition nécessaire. M. Wullschleger, en prenant la parole pour défendre sa motion, ne manqua pas de rappeler ce vote ; il lui semblait, sans doute, de mauvais augure pour sa proposition. Il est

à remarquer d'ailleurs que ni M. Wullschleger, ni aucun des autres motionnaires, n'a apporté d'argument technique démontrant la possibilité de dégrever le budget ; ils se sont bornés à signaler quelques postes que l'on pourrait diminuer ou supprimer, mais ils ne les ont pas discutés à fond et ils n'ont pas cherché à démontrer que l'adoption de leurs propositions ne diminuerait en rien la valeur défensive de nos institutions militaires.

Ainsi M. Wullschleger demandait la suppression des grandes manœuvres comme coûtant des sommes hors de proportion avec l'instruction qu'en retirent quelques officiers ; la réduction à huit du nombre de classes appelées aux cours de répétition ; mais il a pris soin, en terminant, de se défendre de vouloir affaiblir notre système défensif ; seulement il estime que notre défense nationale se compose d'éléments multiples, et que le facteur technique n'est pas le plus important.

Au cours de son discours, l'orateur a émis le vœu que la loi de 1874 fût appliquée en son entier et qu'on réalise l'instruction militaire de la jeunesse de 16 à 20 ans qu'elle prévoit et qui, dans quelques cantons seulement, a été partiellement organisée par l'initiative individuelle. Seulement il pense que cette instruction militaire préparatoire permettrait de diminuer les programmes des écoles de recrues et des cours de répétition et d'en diminuer la durée. En cela il se trompe. S'il est désirable, au plus haut point, que cette instruction préparatoire soit un jour organisée, et le plus prochainement qu'il se pourra, il restera encore assez à faire pour remplir entièrement les écoles de recrues dont la durée, dans l'infanterie en particulier, est manifestement trop courte, et ne permet pas de former un fantassin.

A M. Wullschleger succède M. Jeanhenry, député du canton de Neuchâtel, où les deux partis politiques principaux, le parti radical et le parti libéral, avaient inscrit dans leurs programmes électoraux la diminution des dépenses militaires. M. Jeanhenry voudrait que le budget « ordinaire » fût délimité à un chiffre fixe dont on ne sortirait pas. Les arguments par lesquels il a appuyé sa motion n'avaient rien de militaire. Il a montré le peuple inquiet du grossissement perpétuel des dépenses militaires ; et puis il s'est demandé si l'existence d'une armée était compatible avec une démocratie ; si l'obéissance passive est possible dans une armée de milice ; ensuite il a fait part au Conseil de l'inquiétude qu'il a éprouvée au lendemain des dernières manœuvres, de voir un pétitionnement populaire s'organiser spontanément contre nos institutions militaires. Abordant le côté financier de la question, il cherche à prouver que la Suisse dépense proportionnellement davantage pour son armée que les grands Etats qui l'avoisinent. Mais, dans tout ce discours, aucun argument propre à démontrer que, techniquement, le dégrèvement proposé est possible sans porter atteinte à la force défensive du pays.

Il en est de même du discours de M. Favon, qui demande la suppression des manœuvres de corps d'armée et verrait, sans regret, disparaître les corps d'armée eux-mêmes.

M. le député Péteut avait aussi présenté une motion tendant à réduire le service militaire des instituteurs et les effectifs dans les rassemblements de troupes. M. Boéchat reprend pour son compte la première partie de cette motion et sans contester l'utilité que peut avoir dans les rangs de l'armée la présence des instituteurs, spécialement pour la composition des cadres, il dit qu'ils ne peuvent être à la fois à l'armée et à l'école et que leur place est à l'école.

C'était soulever une grosse et intéressante question que la loi de 1874 a d'ailleurs, par avance, déjà résolue. Elle établit, en effet, que les cantons ont la faculté, après une première école de recrues, de dispenser de tout service ultérieur les membres du corps enseignant. Or, bien des cantons en usent; certains même en abusent. D'autres, au contraire, sont trop heureux de trouver parmi les instituteurs des hommes qualifiés pour le recrutement des cadres; quelques cantons, sans cet appoint, ne parviendraient probablement pas à compléter les cadres d'officiers. Et puis, les instituteurs, qui doivent enseigner la gymnastique, prélude aux exercices militaires de l'école de recrues, ne sont-ils pas les premiers éducateurs militaires de la jeunesse et n'est-il pas logique, nécessaire, qu'ils soient membres de cette armée à laquelle ils sont chargés de fournir des éléments.

Mais c'est une question trop complexe pour être tranchée dans une chronique; il serait intéressant qu'elle fût exposée intégralement, d'une manière documentaire, permettant de voir quelle situation est faite, dans chaque canton, aux membres du corps enseignant, concernant le service militaire. Il semble aussi qu'il serait juste que leur situation fût réglée d'une manière uniforme pour toute la Suisse.

Aux motionnaires, M. le conseiller fédéral Muller a répondu avec la netteté et l'autorité d'un véritable homme d'Etat; toutes les questions soulevées par eux, dit-il, ont déjà été étudiées et résolues; il n'est par conséquent nullement nécessaire de les renvoyer au Conseil fédéral. Puis il entre dans le vif du débat et, reprenant un à un les divers points soulevés, il démontre qu'aucune des propositions faites n'aboutirait à faire des économies.

Après ce discours, le débat était, en fait, épuisé; deux orateurs toutefois prennent encore la parole, MM. Wyss et Secretan. Répondant à M. Jeanhenry, qui avait parlé de l'incompatibilité existant entre la discipline passive qu'on exige à l'armée et l'état de citoyen, le colonel Secretan définit la discipline existant dans l'armée suisse comme suit:

« La discipline enseignée et exigée dans l'armée suisse n'est pas fondée sur l'obéissance passive, mais sur l'obéissance active. L'ordre du

supérieur, pour s'imposer irrésistible et impérieux au subalterne doit être conforme à la loi ; il se confond alors avec la loi elle-même, dont l'officier qui commande est l'organe autorisé. La discipline, telle que le règlement la définit, est fondée sur l'obligation morale du devoir ; elle demande au soldat le don spontané, complet, joyeux, de sa volonté pour la défense du pays et dans cet intérêt supérieur seulement. Cette discipline-là porte à l'action, en stimulant les plus nobles impulsions de l'homme. Il n'y a rien là qui soit incompatible avec la dignité d'un citoyen ; au contraire. Ainsi comprise, la discipline grandit l'homme par le sacrifice qu'il fait de lui-même. »

Le débat clos, M. Wullschleger retire une partie de sa motion, M. Boéchat retire la sienne et, après une série de votations, le conseil rejette, à une assez grosse majorité, la motion Wullschleger, amendée par son auteur lui-même et qui seule restait en cause.

On s'est étonné que ce rejet n'ait pas réuni, après les explications de M. le conseiller fédéral Muller, une plus grosse majorité. Vraiment, réduite presque à un simple vœu que le Conseil fédéral étudiat les économies possibles, cette motion aurait pu même être adoptée sans qu'il en résultât rien pour l'avenir de nos institutions militaires. Mieux vaut toutefois que le débat ait été clos par un vote de rejet.

Après ce vote on aurait pu croire le débat définitivement clos et la question enterrée. Nullement. Un certain nombre de journaux continuent la discussion et, l'un d'eux, inspiré par un des motionnaire, déclare sans ambage que « si M. le conseiller fédéral Muller et le Conseil fédéral croient la question enterrée, ils se trompent ». Les voilà dûment avertis et ils n'ont qu'à se bien tenir. Pour ce journal, la démonstration du conseiller fédéral Muller, qui pourtant a convaincu le Conseil national, n'a rien prouvé, et l'opinion seule de son inspirateur compte pour quelque chose.

Mais, en réalité, tout ça c'est de la prose pour les électeurs.

En votant le rejet de la motion Wullschleger, le Conseil national n'a nullement montré le parti pris de s'engager dans des dépenses militaires exagérées ; le budget, qu'on lui proposait de faire réduire, il l'a examiné de près et il l'a voté, peut-être, dans le fond, à contre-cœur, mais bien convaincu qu'on ne pouvait faire moins pour assurer la défense du pays.

Les éloges que la presse unanime, après les motionnaires, a décerné au langage de M. le conseiller fédéral Muller et le vote du Conseil national sont, pour le Conseil fédéral, la meilleure garantie qu'il possède, dans cette question, l'approbation et la confiance du peuple et de ses représentants.

— Comme nous le disions dans notre chronique du mois passé, des essais

de tir avec de nouveaux canons à tir rapide ont eu lieu à Thoune à la fin de février. La Commission a examiné des pièces de construction française, allemande et belge. Les modèles pourvus de freins hydropneumatiques ont été définitivement écartés par la commission d'expériences qui les trouve, avec raison, trop délicats et trop gros consommateurs de munitions. La commission n'a gardé qu'un Cockerill-Nordenfelt avec lequel les essais vont continuer concurremment à la pièce Krupp, déjà expérimentée en 1898 et 1899.

Dans son message du 13 mars à l'Assemblée fédérale, le Conseil fédéral a demandé à cet effet l'ouverture d'un nouveau crédit de fr. 300 000 (qui a été accordé par les Chambres). Cette somme, avec le reliquat du crédit précédemment alloué, permettra de continuer aussi les essais de l'obusier de campagne, dont l'adoption est en partie liée avec celle de l'artillerie de campagne à tir rapide.

On va faire l'acquisition d'une batterie de quatre pièces Nordenfelt-Cockerill¹ de l'usine de Seraing avec la munition nécessaire, et on compte instituer cet automne un cours spécial de quatre semaines, avec cours de cadres de quatre jours, pour exécuter les essais comparatifs de cette pièce et du Krupp. La troupe sera composée de volontaires, comme l'année dernière, pour les essais de mitrailleuses.

Les expériences porteront aussi bien sur la valeur du matériel que sur les essais tactiques destinés à déterminer la composition à donner à la batterie, à savoir si elle sera de six ou de quatre pièces.

— Le Conseil fédéral vient d'adopter une ordonnance sur l'organisation, l'instruction et l'équipement des compagnies de mitrailleurs à cheval. Ces compagnies reçoivent les nos 1 à 4, et sont affectées aux quatre corps d'armée. Elles se recrutent dans les cercles de division des différents corps d'armée.

Une taille minimum de 1m58 et la mesure visuelle 1 sont exigées des recrues.

Les mitrailleurs montés recevront leur première instruction dans les écoles de recrues, qui dureront 80 jours. Ils feront un cours de répétition de 10 jours par an, lequel pourra concorder avec les cours de répétition de la cavalerie. Les officiers, les sous-officiers et soldats seront équipés et armés comme les cavaliers.

Leurs places de mobilisation sont : Compagnie 1, Fribourg ; compagnie 2, Berne ; compagnie 3, Zurich ; compagnie 4, Lucerne.

— L'armement du personnel de l'artillerie continue à donner lieu à une vive polémique et à un grand nombre d'articles de journaux et de revues.

¹ La Belgique vient d'adopter cette pièce pour son artillerie de campagne. (Voir aux Informations.) — Réd.

Elle paraît, et à bon droit, passionner les artilleurs. Nous recevons sur ce sujet la lettre suivante que nous nous faisons un plaisir de reproduire :

Votre excellente *Revue*, dans sa livraison du mois dernier, annonçait qu'avant de se prononcer définitivement sur le fusil court pour en armer les artilleurs de la campagne, de la montagne et du parc, on voulait attendre la fin des essais entrepris avec les pistolets automatiques.

Je crois devoir mettre en garde mes camarades de l'artillerie contre l'adoption — si elle devait se faire — d'un *pistolet* automatique pour notre personnel. Ce que nous avons à redouter, et ce pourquoi il nous faut un armement portatif, ce sont les surprises. Or, ces surprises se produiront par le feu, et on ne nous abordera pas à courte portée à 50 ou 100 mètres par exemple, mais à 300 ou 400 mètres, distance où le pistolet, si bon soit-il, ne portera pas. Il est donc indispensable que nos hommes soient dotés d'une arme qui leur permette de répondre avec efficacité à des attaques de ce genre.

Je dois encore ajouter que l'instruction du fusil pour nos hommes est extrêmement simple et rapide. Les canonniers sont déjà habitués au pointage, ils se mettent en « un rien de temps » au fusil. J'ai eu encore une fois l'occasion de le constater l'année dernière à la compagnie de position n° 3 attachée à Saint-Maurice, troupe qu'on avait doté pour la première fois du fusil¹. »

Nous sommes entièrement de l'avis de notre correspondant et aux officiers qui désirent suivre cette question d'armement, nous leur recommandons la lecture d'un intéressant article, paru sous les initiales G. I., dans la livraison de mars de la *Zeitschrift für Artillerie und Genie*.

— Le Conseil fédéral vient de nommer le Chef d'arme de l'Infanterie en la personne de M. le colonel Hungerbühler, commandant de la VII^e division. Le colonel Hungerbühler a été longtemps professeur de tactique aux Ecoles centrales. Il dirige avec distinction la *Monatschrift für Offiziere aller Waffen*, un aimable confrère de notre *Revue*. Sa nomination nous fait en conséquence le plus grand plaisir; elle sera aussi chaleureusement accueillie de tous les officiers, et plus particulièrement peut-être des officiers de la Suisse française, envers lesquels le nouveau chef d'arme a toujours témoigné beaucoup de bienveillance et dont il possède admirablement la langue. Il faut savoir gré à M. le colonel Hungerbühler, qui comptait se reposer d'une carrière de travail passée tout entière dans l'activité du service, d'avoir consenti à mettre de nouveau ses connaissances et sa grande expérience à la disposition de l'armée.

— Après le remplacement des chefs d'arme de l'infanterie et de l'artillerie, on annonce maintenant la retraite prochaine du chef d'arme du génie, M. le colonel Lochmann. Cette nouvelle est inexacte ou tout au moins prématurée. Nous désirons au contraire voir cet officier supérieur conserver son pose où il rendra encore d'éminents services.

¹ C'est ce qui avait déjà été dit pour les troupes du parc. — *Réd.*

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Composition de l'armée bavaroise à partir du 1^{er} avril. — Les officiers en retraite. — Permission accordée aux officiers pour se rendre en France. — Une réforme dans les examens au corps des cadets. — Le commandant du nouveau 3^e corps bavarois, général Henri von Xylander. — Les livres. — Encore le *Règlement sur le service en campagne*. — Essais d'alimentation au 174^e régiment à Metz. — Mitrailleuses d'infanterie.

- L'armée bavaroise aura à partir du 1^{er} avril la répartition et la dislocation suivante :

Le I^{er} corps d'armée, à Munich, comprendra la 1^{re} division (Munich) et la 2^e (Augsbourg). La 1^{re} division se composera des brigades d'infanterie 1 et 2, la 2^e division des brigades 3 et 11. Chaque brigade a deux régiments de trois bataillons, la 2^e brigade sera renforcée du 1^{er} bataillon de chasseurs. A chaque division sera attachée une brigade de cavalerie, la 1^{re} à Munich, la 2^e à Augsbourg. L'artillerie de campagne ne sera pas encore organisée au complet, la 1^{re} brigade (Munich), composée des 1^{er} et 3^e régiments, ne sera renforcée qu'à partir du 1^{er} octobre de son 7^e régiment.

Au corps d'armée seront attachés le 1^{er} bataillon du train, le 1^{er} régiment d'artillerie à pied (Ingolstadt), le bataillon de chemins de fer, le 3^e bataillon de pionniers et une section d'aérostiers.

Le II^e corps, à Wurzburg, aura sa 4^e division dans cette ville, la 5^e à Landau. La 4^e division se compose de la 7^e brigade (Wurzburg), de la 10^e (Metz); la 5^e division, de la 9^e brigade (Landau) et de la 12^e (Zweibrücken). Toutes les brigades à deux régiments de trois bataillons, sauf la 12^e, dont les régiments n'en comptent que deux.

Un bataillon de chasseurs (n^o 2) est attribué à la 12^e brigade. La 4^e division a sa 4^e brigade de cavalerie à Bamberg, la 5^e division sa 5^e à Dieuze en Lorraine. Le corps ne dispose que d'une brigade d'artillerie (Wurzburg), qui comprend les 2^e et 5^e régiments, de chacun trois groupes, le 2^e régiment avec un groupe de deux batteries d'obusiers, le 5^e régiment avec un groupe de deux batteries à cheval, à l'effectif renforcé. Comme le I^{er} corps, il comprend des troupes auxiliaires, dont le 2^e régiment d'artillerie à pied, qui tient garnison à Metz, le 2^e bataillon du train et le 2^e bataillon de pionniers. Ce corps est, comme on le voit, réparti sur deux régions distinctes : le Palatinat et le Reichsland.

Le III^e corps (Nuremberg) sera formé avec la 3^e division (Nuremberg), empruntée au II^e corps, et avec des unités fournies par les I^{er} et II^e corps d'armée, qui constitueront la 6^e division, dont l'état-major sera installé à Ratisbonne. La formation du III^e corps d'armée ne nécessite la création

que des unités suivantes : un escadron, deux batteries et une compagnie du train.

La 6^e division n'aura pour le moment pas de cavalerie ; plus tard, elle sera dotée de deux escadrons de chasseurs à cheval. Le corps d'armée terminera la formation de sa brigade d'artillerie le 1^{er} octobre. Celle-ci comprendra le 4^e régiment qui existe déjà et les 6^e et 8^e régiments qui se constitueront le 1^{er} octobre. A cette même date, on formera le 3^e bataillon [du train, comme je vous l'annonçais dans ma chronique de janvier. L'organisation de l'armée bavaroise ne sera terminée que le 1^{er} octobre 1902.

— *Le budget militaire de l'Empire* pour 1900 sera mis en vigueur le 1^{er} avril, et pour les nouveaux corps de troupe le 1^{er} octobre ; il a été ratifié presque tel quel par le Reichstag. Je ne reviens pas ici sur les nouvelles fonctions dont il prévoyait la création ; j'en ai déjà parlé en janvier.

— Des plaintes s'élèvent souvent dans le Reichstag et dans la presse sur le grand nombre d'officiers qui passent chaque année à la retraite. Lorsque ce sujet est venu devant la commission du budget du Reichstag, le Ministre de la guerre a prouvé, chiffres en mains, que ce nombre n'est nullement exagéré, en comparaison de ce qui se produit dans les armées étrangères et parmi les employés civils. Le Ministre a d'ailleurs ajouté qu'on va établir les pensions d'officiers et des grades inférieurs sur de nouvelles bases, et qu'on compte reviser les sommes à allouer aux ayants-droit des officiers décédés. On présentera trois projets de loi sur la matière.

— Après la publication de la loi sur l'espionnage en France, en 1886, les officiers allemands ne purent plus obtenir de congé pour se rendre en France ; il leur fut même interdit, sous les peines les plus sévères, d'y aller incognito, et sans permission officielle. L'interdiction du 8 mai 1886 a été abrogée le 6 mars dernier. Les officiers pourront donc à l'avenir obtenir « une permission » pour se rendre en France, aussi bien que dans d'autres pays étrangers ; toutefois, on cherchera à éviter que des congés ne soient accordés — sauf cas de force majeure ou exceptionnels — pour des places fortes de la frontière de l'Est ou dans leur voisinage. Tout officier porteur d'une permission pour la France devra, dans les villes de garnison, se présenter au commandant de place ou à l'officier le plus ancien. A Paris, il s'annoncera à l'ambassade. Tout cela se fait ou personnellement ou par écrit. Il va sans dire qu'ils auront à éviter toute démarche qui puisse les rendre suspects d'espionnage. Cet ordre aura pour effet de permettre aux officiers de l'armée active de visiter l'Exposition de Paris. On sera aussi bien satisfait de cette mesure de l'autre côté des Vosges.

— Notre Institut des cadets est établi sur les mêmes bases qu'un Realgymnasium. Les élèves peuvent y passer également leur examen de maturité, mais très minime est le nombre des jeunes gens qui aspirent à ce diplôme. La carrière d'officier, pour un élève qui sort du corps des cadets, est infiniment plus favorable, lorsque, renonçant à son examen de maturité, il suit la « Selecta », dont le programme correspond à peu près à celui de nos écoles de guerre. Le brevet d'officiers des élèves sortis de la Selecta leur conférait en effet une avance de un ou deux ans sur les élèves porteurs d'un diplôme de maturité. C'était une injustice. Aussi, sur les instances du major-général de Seckendorff, chef du corps des cadets, l'Empereur a émis un ordre conférant le même brevet aux élèves provenant de ces deux filières, la maturité et les Selecta, à la condition que l'examen d'enseigne (Fähnrich) ait eu lieu en même temps. A l'avenir, il se présentera sans doute un beaucoup plus grand nombre de cadets pour l'examen de maturité, ce qui contribuera à élever encore le niveau intellectuel du corps d'officiers. Au surplus, ces mesures ne s'appliqueront pas uniquement aux cadets, les élèves porteurs d'un diplôme de maturité des gymnases et des « Realgymnasien » en bénéficieront également. Les autorités, c'est-à-dire « l'Inspection générale des instituts militaires » et les corps de troupes auront à faire leurs propositions pour les diplômés des gymnases qui seront porteurs d'un brevet plus ancien, lorsque ceux-ci présenteront des aptitudes militaires et un caractère apte à devenir un bon officier.

— Les mutations du mois de mars ont été fort nombreuses, mais ont porté en grande partie sur des officiers subalternes. Il s'en est produit pas mal, entre autres parmi les officiers des instituts de cadets et ceux attachés aux établissements techniques. Le grand jour des mutations était le 22 mars, anniversaire de Guillaume Ier. A cette date, les cadets qui avaient passé leur examen d'officiers et d'enseignes ont été répartis dans l'armée. Il s'en trouvait 221. Sur le nombre, 83 ont été incorporés comme lieutenants, 2 comme enseignes brevetés, 136 comme enseignes non brevetés. On en a attribué 118 à l'infanterie, 59 à l'artillerie de campagne, les autres à diverses unités. La garde en a pris 29. Un prince de Siam, élevé au corps de cadets, a été incorporé comme enseigne aux Grenadiers d'Augusta.

— Le commandant du nouveau III^e corps bavarois a été désigné en la personne du général d'infanterie Henri Ritter von Xylander, frère du général commandant du II^e corps (dont le prénom est Emile). Henri v. Xylander commandait la 1^{re} division à Munich. Il est entré dans l'armée en 1859, a fait les campagnes de 1866 et de 1870-71, et est décoré de la Croix de fer de 1^{re} classe. En 1876-77, il a fait un stage de dix-huit mois à l'état-

major général à Berlin ; plus tard, il a appartenu à l'état-major général de Bavière. Son successeur est le lieutenant-général Freiherr von Kœnitz, inspecteur de cavalerie. La 6^e division, de nouvelle formation, a été remise au lieutenant général Freiherr von Horn.

Au nombre des officiers décédés figurent quelques vieux généraux, qui occupaient une place dans notre histoire militaire. Laissez-moi vous citer spécialement le général Emile von Berger, mort à Berlin le 23 mars. Il commença sa carrière militaire en Hanovre en 1829, à l'âge de seize ans, dans l'infanterie, et prit ensuite service en Prusse au 2^e régiment de la Garde à pied. Plus tard, en 1848, attaché à l'armée du Schleswig-Holstein, il combattit contre le Danemark. En 1864, on le retrouve à la tête des Leibgrenadiere dans la nouvelle campagne contre ce pays. Il s'empara même de deux redoutes à Duppel, ce qui lui valut l'ordre « Pour le mérite ». En 1866, toujours avec le même régiment, il fit la guerre d'Autriche et combattit à Gitschin et à Kœnigsgrätz. En 1870, à la tête de la 4^e brigade d'infanterie de la Garde, il participa à l'assaut de St-Privat où sa brigade perdit 65 officiers et 1922 hommes. On le retrouve aux batailles de Beaumont et de Sedan, au siège de Paris, et surtout à la sanglante affaire du Bourget. Il était décoré de la Croix de fer de 1^{re} classe. Sa dernière situation militaire fut celle de gouverneur d'Ulm, où il démissionna en 1876. Je cite encore les généraux v. Zychlinski et Kühne. Ce dernier était bien connu par son ouvrage : *Kritische und unkritische Wanderungen über die Gefechtsfelder der preussischen Armee in Böhmen* qui a fait merveille et a vu quatre éditions.

— Au nombre des publications récentes qui méritent votre intérêt, j'ai à signaler deux ouvrages qui traitent de la guerre sud-africaine : *Der Burenkrieg in Sud-Afrika*, par le major au grand Etat-Major von Estorff (1^{re} livraison qui s'arrête à la bataille de Colenso), et *Lehren aus dem Süd-afrikanischen Kriege für das deutsche Heer*, par le major en retraite de François. Cet officier a été capitaine, chef de district de la « Deutsche Südwest-Afrika » et connaît admirablement l'Afrique. Les conclusions de son livre sont en conséquence des plus instructives. A recommander à vos officiers qui s'occupent de la guerre du Transvaal.

La *Tactique de l'artillerie de campagne* du général Rohne vient de paraître en seconde édition, quatre mois à peine après la première, ce qui indique son grand succès. La nouvelle édition comprend la dotation en munitions des deux genres de pièces de l'artillerie de campagne : le canon et l'obusier.

Une autre publication, utile aussi bien à des officiers d'autres armées, est de Lehnert : *Handbuch für den Truppenführer* qui paraît en 17^e édition. Cet ouvrage vous est connu, il a été complété cette année. Il con-

tient comme autrefois un appendice contenant des ordres-types de divers genres.

Le général von Janson publie la deuxième livraison de son ouvrage : *L'emploi stratégique et tactique combiné de l'armée de terre et de mer*, que je vous ai déjà signalé, et l'infatigable major Kunz, la 12^e livraison de sa série d'*Exemples d'histoire de guerre tirés de la guerre franco-allemande*, relative cette fois-ci au *Combat et au service de sûreté de l'infanterie*.

Enfin un dernier sujet, des plus modernes, a été abordé par le lieutenant-colonel Layriz : *Considérations sur l'avenir de la traction mécanique principalement pour les transports routiers et son application à la guerre*. Il s'agit bien entendu des automobiles. Cet ouvrage contient vingt illustrations ; il est fort intéressant.

Quelques mots encore sur le *Règlement sur le service en campagne* dont j'ai déjà eu l'occasion de parler. La deuxième partie de ce règlement comprend un certain nombre de prescriptions sur les grands exercices de troupe ou les manœuvres. Autrefois, il n'était question que de manœuvres d'*automne*, aujourd'hui le mot *automne* a disparu et on ne se bornera pas à en exécuter à cette seule époque. Il est question pour la première fois d'exercices de régiments et de brigades d'artillerie de campagne. Les exercices auxquels prend part l'artillerie lourde de l'armée de campagne prennent le nom de « exercices d'attaque », ou lorsqu'il s'agit de simples manœuvres, ils s'appellent « exercices de combat avec l'artillerie lourde ».

Pour la première fois aussi, on voit figurer dans un Règlement des manœuvres impériales composées de plusieurs corps d'armée dans chaque parti. Ceux-ci prennent définitivement le nom de parti « rouge » ou parti « bleu » comme lors des dernières manœuvres impériales. D'une manière générale, le Règlement dénote l'intention de rendre les manœuvres aussi rapprochées que possible des situations de guerre. Tout doit être « *Kriegsmässig* », même l'influence que peut exercer la Direction des manœuvres. Les arbitres sont autorisés à se servir de diastimètres pour mesurer les distances.

Quant aux batteries d'obusiers de campagne, il est dit que leur tir à shrapnels équivaut à peu près à celui des canons, mais que pour l'effet des obus contre des buts couverts, l'obusier est de beaucoup supérieur.

Les obusiers de 15 cm. et les mortiers de 21 cm. ont des portées jusqu'à 6000 m. Le Règlement donne quelques conseils aux arbitres pour juger des effets de l'artillerie lourde.

— Votre chronique suisse du mois dernier parle des essais de tir des nouveaux canons à tir rapide à Thoune, mais n'entre pas dans le détail. Les journaux de Berlin nous apprennent qu'on n'en continue pas les essais avec les pièces du Creusot, qui se sont montrées trop délicates et qui exi-

gent de la part des canonniers-servants une instruction que la courte durée du service ne peut assurer. L'emploi d'une pièce de ce genre conduirait aussi à une trop grande dépense de munitions. On cite aussi les essais qu'on compte poursuivre chez vous avec les Nordenfelt-Cockerill. On suit, vous le voyez, beaucoup votre pays.

— On a fait une série d'essais d'alimentation à Metz, au 174^e régiment, avec du biscuit aux œufs et des conserves de viande. Les hommes ont reçu une ration journalière de 250 gr. de biscuit aux œufs et de 150 gr. de poudre sèche de viande et 500 gr. de légumes. On exécuta une marche de sept jours avec une moyenne de 27 km. par jour, et à la halte principale de route, on faisait cuire. Le poids des hommes a été contrôlé jour par jour. Les résultats de cet essai ont été, dit-on, favorables, mais les hommes s'habituent très difficilement à la viande sous forme de poudre.

Quant aux mitrailleuses, aux *Maschinengewehre*, comme on les appelle en Allemagne, je crois être en mesure de dire qu'on en dotera sous peu une douzaine de bataillons de chasseurs et d'infanterie. Chaque bataillon recevrait une batterie de quatre pièces avec les attelages nécessaires. L'avenir dira si je me trompe.

CHRONIQUE ANGLAISE

La guerre sud-africaine. — Lord Kitchener de Karthum. — Désir de réformes militaires. — The Shamrock.

Pendant les deux mois qui viennent de s'écouler, la situation s'est considérablement modifiée dans le Sud de l'Afrique. Les premiers jours de février le général Buller, revenant une troisième fois à la charge, avait encore essayé de forcer le passage de la Tugela. Un moment on crut au succès, mais son attaque, dirigée cette fois sur le centre, aboutit au même résultat que les deux autres. Les quelques troupes que le général anglais avait engagées se virent forcées de repasser le fleuve. La situation de Ladysmith s'aggravait de jour en jour, on n'avait plus d'espérance qu'en une tentative de sortie en masse, bien périlleuse à entreprendre, et dont le succès était fort douteux. Heureusement la garnison n'eut pas à recourir à ce moyen extrême ; le général Buller ne parvenant pas à la délivrer, le secours vint d'ailleurs.

Dans le nord de la colonie du Cap, la situation était toujours la même, les généraux French et Gatacre n'avaient guère gagné de terrain. Le mouvement victorieux des troupes anglaises devait partir de l'ouest, des bords de la Modder, où le maréchal Roberts le préparait depuis quelque temps.

Il réunit sur les bords de la Modder et de Riet 40 à 50 000 hommes, comprenant une forte proportion d'infanterie montée et de cavalerie, à la tête desquelles il mit le général French. Afin d'éviter les indiscretions inévitables des correspondants de journaux, il interdit l'expédition des dépêches jusqu'à ce qu'il eut exécuté son mouvement. C'est ce que lord Kitchener avait déjà fait lors de la bataille de l'Atbara, et l'on ne pourrait blâmer un général de prendre des mesures pareilles. Le 16 février au soir, un télégramme parvint au War Office annonçant que le général French avec sa cavalerie, son infanterie montée et de l'artillerie, était arrivé la veille à Kimberley. Pendant qu'une partie de l'armée menaçait les lignes fortifiées de Maggersfontein, il s'était lancé audacieusement au delà de l'aile gauche ennemie et, protégé dans son mouvement par les 6^e et 7^e divisions, il l'avait tournée et était parvenu après quelques petits engagements à dégager Kimberley.

On ne peut que constater l'habileté avec laquelle cette entreprise a été conçue et menée ; elle délivra une ville assiégée depuis quatre mois et amena la retraite vers l'est des Boers de Maggersfontein, retraite qui fait plutôt penser à un éparpillement, presque à un évanouissement. Le télégramme annonçant la nouvelle de la délivrance de Kimberley avait été expédié de Jacobsdal, dans le territoire de l'Etat libre d'Orange, que le maréchal Roberts avait occupé le jour même, le 16 février. Il avait fallu plus de quatre mois de lutttes et de persévérance pour arriver à poser le pied sur le sol ennemi. Certes, pendant ces 125 jours, bien des fautes ont été commises dans tous les domaines que comporte la guerre, fautes souvent graves qui ont dû donner d'excellentes leçons à tous les chefs, du général jusqu'au lieutenant.

Dès le 17 la poursuite des détachements boers commença. Grâce à leur extrême mobilité ils semblent un moment se soustraire à leurs ennemis ; mais, dès le 19, ils se voient vivement attaqués à Koedoes Rand, non loin de Paardeberg, où, après une résistance opiniâtre, ils restent sur leurs positions. Leur situation n'avait pourtant rien de brillant ; au contraire, ils se trouvent bientôt entourés de tous côtés par les Anglais qui les bombardent sans trêve. Pendant huit jours ils tentèrent une résistance désespérée mais inutile ; le 27 au matin, à bout de forces, le général Cronje, qui les commandait, vient se rendre sans conditions avec 4000 hommes et quelques canons.

Dès lors la marche sur Bloemfontein n'offrait plus de difficultés ; quelques combats, dont un le 7 mars à Poplargrove la retardent quelque peu. Le soir du 13 mars lord Roberts expédiait de la capitale de l'Etat libre d'Orange la dépêche suivante : « Grâce à l'assistance de Dieu et à la valeur des soldats de Sa Majesté la Reine, mes troupes ont pris possession de Bloemfontein ; l'étendard britannique flotte actuellement sur le palais de la présidence abandonné hier par Stejin, ex-président de l'Etat

libre d'Orange. Le syndic et le secrétaire de l'ex-gouvernement, le Landrost et les autres fonctionnaires vinrent à ma rencontre à deux milles de la ville, m'offrant les clefs des offices ministériels. Tout le pays est calme. L'ennemi s'est retiré dans les environs. Les habitants de Bloemfontein ont fait à nos troupes une cordiale réception. »

La marche victorieuse du maréchal Roberts amena par contre-coup la retraite des Boers qui assiégeaient Ladysmith ou qui tenaient sur la rive gauche de la Tugela. Les attaques renouvelées du général Buller ne se heurtèrent plus qu'à de petits détachements chargés de protéger la retraite ; le 19 mars Colenso est repris, le 26 c'est le tour de Pieters, et le 28 le colonel de cavalerie Dundonald entre dans Ladysmith qu'il délivre des souffrances qu'elle endurait depuis longtemps ; le siège avait commencé le 17 octobre 1899. La tenacité de Sir R. Buller a pourtant servi à quelque chose ; en maintenant en échec pendant des mois de grandes forces ennemies, elle a facilité la marche en avant de lord Roberts et elle lui a permis à lui-même de recueillir, quand le moment est venu, les troupes épuisées du général White.

C'est également grâce aux opérations de l'armée de l'ouest que le général Gatacre put avoir raison de la résistance qu'on lui opposait sur l'Orange et passer ce fleuve, prêt à tendre la main aux troupes que le maréchal Roberts avait envoyées au-devant de lui. La communication par voie ferrée entre Bloemfontein d'une part et East London et Port Elisabeth de l'autre est désormais établie.

Bloemfontein occupé, la guerre n'est pas encore finie ; quelques mauvais plaisants prétendent même qu'elle ne fait que commencer ; en tout cas il reste encore beaucoup à faire, et de l'ouvrage qui ne sera pas facile si le découragement ne gagne pas les Transvaaliens. Les troupes de lord Roberts sont épuisées, les chevaux en grande quantité fourbus et blessés ; il faut leur laisser le temps de se refaire avant de marcher sur Prétoria. On peut entrevoir que le plan du généralissime sera de faire marcher parallèlement son armée et celle du général Buller pour se joindre ensuite vers Prétoria, tandis que le général Methuen, poussant directement au nord depuis Kimberley, ira délivrer Mafeking de son long siège puis marchera vers l'est pour rejoindre ses camarades. Enfin il y a en plus le corps Carrington qui, en vertu d'un traité entre l'Angleterre et le Portugal, et à la grande indignation des puissances européennes, doit débarquer à Beira, à 1250 kilomètres au nord de Durban, traverser en chemin de fer le territoire portugais pour pénétrer dans la Rhodésie et menacer le Transvaal du côté du nord. La quatrième période de cette longue guerre va bientôt commencer, mais il faut longtemps pour remettre des troupes fatiguées. Pourtant chaque jour qui passe est un jour perdu, pendant lequel les Boers perfectionnent leur défense, ou bien même se hasardent à des expéditions heureuses, comme celle du 31 mars à Bushman-Kop, où

ils anéantissent presque un détachement avancé et prennent 7 canons et 200 fourgons.

Le général Joubert est mort, mais son remplaçant, le général Louis Botha, ne lui cède en rien en fait d'habileté manœuvrière sur le champ de bataille et de conceptions subtiles avant ou après le combat.

* * *

Il ne sera peut-être pas dépourvu d'intérêt de s'arrêter un instant sur le bras droit du maréchal Roberts, le major-général lord Kitchener de Khartum, l'homme de fer et de glace. Cet homme, sur lequel l'Angleterre compte pour amener les victoires décisives qui briseront les forces des deux républiques, a la réputation de ne jamais se tromper comme de ne jamais se fatiguer. Dès le début de la guerre il demande d'aller dans le Sud de l'Afrique, mais la confiance en Buller était alors si grande qu'on lui opposa un refus. Après les défaites des premiers mois, on dut pourtant s'adresser à lui, mais il n'accepta qu'avec la promesse d'une entière liberté d'agir. Le journaliste anglais Steewens, qui est mort à Ladysmith et qui l'avait suivi dans la campagne, en a tracé le portrait suivant : « Il a un peu plus de six pieds de haut, il est droit comme une lance et a l'aspect impérieux, décidé et fort. Les yeux sont durs, sans passion, les traits sont réguliers ; il porte de grandes moustaches. Du reste vous pouvez bien vous l'imaginer sous un autre aspect, cela revient au même. On dirait qu'il n'a un corps que pour porter la tête et que sa tête ne sert qu'à renfermer son cerveau. Le cerveau et la volonté sont l'homme tout entier, un cerveau et une volonté si parfaits que devant les difficultés les plus grandes ils ne paraissent pas se douter qu'il y ait lutte. Vous ne pouvez vous imaginer le Sirdar que comme un homme qui voit les choses telles qu'elles sont et qui les exécute comme il faut les exécuter. Sa précision est telle qu'il paraît plutôt une machine qu'un homme. Quant il avait devant lui les immenses étendues du Soudan, il commença à faire construire des chemins de fer, et pendant ce temps-là ses soldats se reposaient sans rien faire. Puis, quand le chemin de fer fut construit jusqu'au point déterminé, les derviches, qui s'étaient tranquilisés en le voyant agir de cette manière, le virent un beau matin s'avancer contre eux avec toutes ses troupes ; à midi ils sont presque tous hors de combat. Patiente, sûre et inexorable, la machine du Soudan marche vers le Sud. Ses officiers, ses hommes, ne sont que des roues de la machine ; il les nourrit ce qu'il faut pour qu'ils puissent agir, et quant à la fatigue il ne les ménage pas comme il ne se ménage pas lui-même. C'est pour cela qu'il ne désire pas dans son armée des officiers mariés ; le mariage est un obstacle au travail. Ne croyez pas pour cela que le Sirdar soit impopulaire ; un général qui bat toujours l'ennemi ne l'est jamais. Lorsque le soir les colonnes quittent le camp et marchent toute la nuit dans l'obscurité, sans même

savoir où, chaque homme va tranquillement devant lui. Qu'il en récappe ou non, personne ne le sait, mais chacun est sûr du résultat. Si Kitchener n'était pas sûr de vaincre il ne combattrait pas. D'autres généraux peuvent être plus aimés que lui, aucun ne jouit d'une plus grande confiance. Il ne s'est jamais trompé. Extrêmement ambitieux, s'il vaine il a satisfait son unique sentiment fort : l'ambition. S'il perdait, il sait qu'il perdrait en même temps toute la grande réputation qu'il s'est attirée. »

* * *

Les envois de troupes dans l'Afrique méridionale se renouvelant chaque semaine, l'Angleterre a senti la faiblesse numérique de son armée. Devant les Chambres le ministère de la guerre a déclaré qu'il fallait songer à renforcer les effectifs. Voilà pourtant plusieurs années que l'on y songe et l'on ne peut que reconnaître que les progrès ont été insuffisants; on parle maintenant de créer 12 nouveaux bataillons d'infanterie de ligne, 43 batteries d'artillerie, et d'augmenter aussi la cavalerie et le génie. Pour cela il faut des hommes et la grande question est de les trouver. Comme on le sait, l'armée anglaise diffère complètement dans son essence des armées du continent; l'Anglais repousse vivement toute institution qui diminuerait la liberté individuelle; le service obligatoire lui semble indigne de lui.

On ne conçoit pas en Angleterre qu'on ait le droit d'enlever arbitrairement un homme à ses occupations habituelles pour prendre les armes ou pour le préparer à la défense éventuelle de la patrie. Le soldat fait un métier, il a conclu un contrat avec l'Etat et, moyennant un certain salaire, il remplira les obligations du soldat en paix et en guerre. C'est en un mot le soldat mercenaire mais enfant du pays. La nation et le soldat n'ont en quelque sorte rien de commun; on paie les soldats comme on paie des employés, ils n'ont qu'à bien faire leur service. C'est pour ces raisons que le gouvernement anglais ne songe pas et ne peut pas songer à la conscription comme on lui en a quelquefois prêté l'intention. Il est alors obligé de chercher les moyens d'augmenter les enrôlements volontaires et — qu'on me pardonne la comparaison — comme un cafetier qui embellit son local pour attirer la clientèle, il embellit l'existence du soldat pour en recruter d'autres. Le soldat anglais jouit d'un confort sérieux : chambres chauffées en hiver, ventilées en été, une solde élevée et peu de travail, jeux de cricket et autres à sa disposition. Il faut cela pour attirer les désœuvrés, les incapables de travailler, qui se trouvent tout heureux de porter de beaux habits et de mener une vie en somme peu fatigante. On entre dans l'armée comme soldat, presque toujours parce qu'on n'a rien d'autre à faire, et l'on a la perspective de se retirer après avoir amassé une petite somme. Pas question d'avancement au grade d'officier; ceux-ci sont une classe absolument à part. Et pourtant le soldat anglais,

le *Tommy Atkins* comme on l'appelle d'après une sentinelle du 32^e régiment d'infanterie qui, en 1857 en Inde, refusa de quitter son poste à l'arrivée des rebelles et qui, naturellement, fut égorgée par eux, le soldat anglais, dis-je, jouit d'une certaine popularité. On ne l'estime généralement pas, on en laisse tuer des milliers sans trop s'apitoyer sur leur sort, mais on aime à entendre raconter des anecdotes sur ses manières d'être, sur ses frasques, sur ses bévues. Du reste je crois bien que dans le monde entier cette partie là de l'existence du soldat servira longtemps encore à défrayer les conversations, à nourrir des cafés-concerts et à exciter la verve des journalistes d'occasion.

En ce qui concerne l'officier, qu'on me permette de citer quelques lignes d'un article de l'*United Service Gazette* du 24 mars 1900, qui font bien saisir les conditions dans lesquelles se trouve l'officier anglais : « En premier lieu l'officier anglais dépasse considérablement tous les autres dans cette guerre en bravoure, en dévouement et en services utiles. Sa conduite dans l'action a excité l'admiration et les louanges des autorités militaires sur le continent et en Amérique. Jamais l'Etat n'a eu de meilleurs serviteurs. » Puis on constate qu'il est notoirement trop peu payé et que malgré cela on en a en abondance. Il faudrait cependant aider aux officiers à supporter les dépenses du mess, car c'est grâce à leur position spéciale, en quelque sorte au-dessus de leurs hommes au point de vue social, qu'« ils ont sur ceux-ci une influence qu'aucun officier européen ne possède ». Ce n'est qu'en maintenant leur prestige qu'on pourra leur conserver cette influence et non pas, comme d'aucuns le proposent, en abolissant le mess et en faisant sortir les officiers du rang.

* * *

La reine d'Angleterre a donné une excellente leçon à l'intransigeance de nombre de ministres en autorisant les soldats irlandais à porter la feuille de trèfle, *the Shamrock*, le jour de St-Patrice. Et ce mouvement spontané de la souveraine, qui sera suivi de la création d'un régiment de gardes irlandais, a été la juste récompense de leur bravoure dans cette campagne où les braves ne sont pourtant pas l'exception. A propos de cette feuille de trèfle, il faut remarquer que bien d'autres régiments portent des insignes à certain jour de l'année : ainsi, le Royal Welsh Fusiliers (Galles) porte à la St-David un poreau à la coiffure, le 5^e Fusiliers une rose à la St-Georges, le Lancashire Fusiliers une rose le 1^{er} août, anniversaire de la bataille de Minder, et le Cheshire Regiment une branche de chêne le jour de naissance de la reine.

M. W.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Anniversaire du Feldzeugmeister baron Beck ; son influence en Autriche. — Les commandants de division de Landwehr. — Un exercice de campagne en skis. — Essais de nouveau matériel d'artillerie à tir rapide. — Innovations dans les exercices de l'artillerie de campagne.

Le Feldzeugmeister baron Beck, chef de l'état-major général de l'Empire, a atteint, le 21 mars, sa 70^e année, ayant conservé sa remarquable élasticité corporelle et son étonnante vigueur intellectuelle. Non seulement l'état-major général, dont l'infatigable Feldzeugmeister est le chef vénéré depuis près de vingt ans, mais encore l'armée entière aurait fêté cet anniversaire avec enthousiasme si un deuil cruel, frappant le jubilaire presque en même temps, n'avait transformé les brillantes ovations qui lui étaient destinées en témoignages de douloureuse sympathie. Le 28 mars est décédée, après de longues souffrances, la noble baronne Beck, la meilleure des épouses et des mères et, brisé de chagrin, le Feldzeugmeister s'est réfugié, en compagnie de son fils, dans les solitudes alpestres du Semmering pour y échapper aux manifestations de condoléances et y passer, au milieu d'une retraite profonde, les journées qui, dans d'autres circonstances, auraient été pour lui des journées de grande fête.

Nous n'avons pas à faire ici la biographie du Feldzeugmeister baron Beck, puisque sa longue carrière n'est pas encore terminée. Disons seulement qu'il a exercé, depuis 1866, une influence considérable sur le développement des institutions militaires de l'Autriche-Hongrie et que, comme chef de l'état-major général, il a rendu à l'armée et à l'Etat toute une série de services éminents. L'Empereur le tient en si haute estime qu'il a pour lui les égards qu'il réserve d'ordinaire aux membres de la famille impériale.

Parmi les réformes les plus récentes dues à l'initiative du baron Beck, il faut citer la réorganisation de l'état-major général, c'est-à-dire la création d'un état-major unique pour l'armée commune et pour les landwehrs des deux parties de la monarchie. Tous les journaux de Vienne, même les feuilles non militaires, ont reconnu la haute portée de cette réforme, qui est aujourd'hui un fait accompli, car le rescrit qui l'institue a été publié le 15 février dans le *Bulletin officiel* pour entrer immédiatement en vigueur.

Nous avons déjà expliqué, dans notre chronique de février, en quoi consistait cette réorganisation : les Landwehrs des deux parties de la monarchie se sont considérablement développées dans ces dernières années.

Le niveau d'instruction de ces troupes s'est élevé avec l'augmentation croissante de leurs effectifs. Actuellement, les deux Landwehrs, qui ont été dotées, par la création d'un Landsturm, d'une réserve dont l'effectif n'est pas encore exactement connu, font, en somme, partie intégrante de l'armée active, ce qui démontre déjà le fait qu'il n'y a pas de généraux de Landwehr, les deux Landwehrs étant sous les ordres des généraux qui commandent aussi l'armée commune. Il fallait donc, pour autant que les institutions politiques de la monarchie le permettaient, unifier le haut commandement, de façon que les deux Landwehrs et l'armée commune forment un seul et même organisme commandé par un corps d'officiers homogène et bien hiérarchisé.

C'est ce qu'a fait le Feldzeugmeister baron Beck. L'importante réforme dont il est le promoteur consiste en ce que, désormais, tous les états-majors des grandes unités de troupes seront subordonnés au chef de l'état-major général et tous les officiers qui se destinent à l'état-major général recevront la même instruction et devront être porteurs du même brevet de capacité pour être admis à exercer les plus hauts commandements de l'armée.

L'état-major général « homogène » se composera de 315 officiers de l'armée commune, 24 de la Landwehr autrichienne et 61 de la Landwehr hongroise. Tous devront être sortis de l'Ecole de guerre, où des cours théoriques, qu'ils suivront en commun, ont été institués à leur intention, et avoir fait ensuite du service pratique à l'état-major général.

Dans le but de prévenir l'opposition que cette réforme aurait pu soulever en Hongrie, on a fait, dans le projet, certaines concessions au patriotisme hongrois. Ainsi, les officiers qui seront employés dans les états-majors de la Landwehr hongroise devront être ressortissants de la moitié hongroise de la monarchie et posséder à fond la langue du pays — hongroise ou croate. Ils porteront l'uniforme de l'état-major général, mais avec certaines particularités de l'uniforme hongrois : les brandebourgs, le shako et le ceinturon hongrois, etc. Les officiers d'état-major de la Landwehr autrichienne seront vêtus exactement comme leurs collègues de l'armée commune.

La réorganisation de l'état-major général a eu son corollaire dans la création du « Bureau d'instruction » dont nous avons parlé dans notre dernière chronique, à la quelle nous renvoyons le lecteur sur ce point.

— A la même date que l'ordonnance réorganisant l'état-major général, ont été publiées de nouvelles dispositions concernant les commandements supérieurs de la Landwehr autrichienne.

Jusqu'ici, les brigades d'infanterie de Landwehr étaient placées sous les ordres directs des commandants de corps de la Landwehr. En temps de paix, elles n'étaient réunies aux divisions de troupes que dans certains

cas exceptionnels. A chaque commandant de corps était adjoint un général, qui portait le titre de « divisionnaire de Landwehr » et qui fonctionnait comme suppléant territorial du commandant.

Désormais, les troupes à pied de Landwehr — à l'exception du régiment d'infanterie Zara n° 23 — seront réparties en brigades et en divisions et dans chacun des 14 corps d'armée il y aura un « commandant de division de Landwehr » ; seul, le régiment Zara restera sous les ordres directs du commandant en chef de la Landwehr. Les troupes de Landwehr montées, composées de six régiments de uhlans et de deux escadrons de chasseurs tyroliens, seront placées sous le commandement de l'inspecteur de cavalerie de Landwehr, lequel sera lui-même subordonné aux commandants de division.

D'autres modifications, offrant un intérêt plus restreint que les précédentes, ont été encore apportées aux commandements supérieurs de la Landwehr autrichienne. Disons seulement qu'il y aura, par division de Landwehr, un « chef de l'état-major général », qui disposera du personnel militaire attaché au commandant de la division, un « intendant chef » pour l'expédition des affaires administratives et un « auditeur-chef » pour l'administration de la justice militaire. Un officier de l'état-major de division et un officier de troupes désigné à cet effet auront à s'occuper spécialement du Landsturm.

Dans la Landwehr hongroise, les fonctions de commandants de division seront remplies par les « commandants de districts » existants, avec cette différence que ces derniers seront aussi chargés de la direction du Landsturm. Il y a déjà, dans la Landwehr hongroise, 14 commandements de brigades d'infanterie et 4 de brigades de cavalerie, avec un inspecteur de cavalerie de Landwehr.

Des officiers d'état-major général seront adjoints à tous les commandants supérieurs des deux Landwehrs, comme à ceux de l'armée commune.

Seront également remplacés par des officiers d'état-major général les adjutants actuels des commandants de brigade d'artillerie, des directeurs d'artillerie du 14^e corps et de l'arrondissement militaire « Zara » et des directeurs d'artillerie de forteresse de Cracovie, Przemyśl, Pola, Trente et Cattaro.

— On mande au *Reichswehr* qu'une course en skis fort intéressante a été effectuée à Niederdorf (Tyrol) par une subdivision du 14^e régiment d'infanterie en garnison dans cette localité.

La subdivision, composée de 4 sous-officiers et de 9 hommes commandés par un lieutenant qui pratique le ski depuis quatre ans déjà, partit de Niederdorf le 9 février, à 8 heures du matin, pour faire, par la vallée de la Pragser, l'ascension de la Plätzwiese, dont elle atteignit le sommet à midi, effectuant ainsi en quatre heures, sur une neige d'une

épaisseur de deux mètres, un trajet de 20 kilomètres en s'élevant de 1000 mètres au-dessus de son point de départ.

Après un repos d'une heure au sommet, la subdivision commença la descente qui, bien qu'elle ait eu lieu en une seule glissade avec une rapidité vertigineuse, s'acheva sans accidents. A 2 h. 25 m. de l'après midi, nos skieurs étaient rentrés à la caserne de Niederdorf. Ce tour de force, vraiment remarquable, fait honneur à la petite troupe qui l'a exécuté et surtout au lieutenant qui conduisait l'expédition.

— L'intérêt que prennent d'autres Etats à l'introduction en Autriche d'un canon de campagne à tir rapide est curieux à observer. On voit à chaque instant des articles de journaux sur ce sujet. Dernièrement encore, la *Militär-Wochenblatt*, du 17 mars, en publiait un, dont nous extrayons ce qui suit :

« On sait que l'artillerie de campagne autrichienne possède un matériel de 1875 qui comporte deux calibres, le 7,5 cm. et le 8,7 cm. Les pièces de ce dernier calibre, officiellement désigné sous le nom de canon de campagne de 9 cm. M. 75, arment les batteries légères et les batteries à cheval¹. Diverses modifications ont été apportées en 1897 au matériel existant afin d'augmenter son efficacité. On a pu de cette façon procéder sans précipitation à l'étude du canon à tir rapide et profiter de toutes les expériences faites entre temps par d'autres Etats dans l'adoption de leur nouveau matériel.

» Les pièces essayées à l'origine en Autriche étaient entièrement en acier, puis on a expérimenté des pièces en bronze-acier, avec noyau (tube intérieur) en acier². Les essais ultérieurs conduisirent cependant à l'adoption définitive de l'acier et on doit avoir décidé l'introduction d'une pièce à tir rapide et d'un obusier de campagne. D'après diverses sources, entre autres la *Revue d'artillerie* et la *Rivista di artiglieria e genio*, les essais ont porté sur quatre modèles différents ; dans trois d'entre eux, le recul était limité soit par un frein hydraulique, soit par un frein à corde ou à chaîne. Deux systèmes de fermeture restaient en présence : une fermeture à coin, ouvrant à gauche, et une fermeture à vis.

» Dans toutes les pièces à l'essai, on a exigé le déplacement de la pièce sur l'affût pour la correction du pointage en direction. Tous les modèles d'affûts avaient des freins de roues. La charge était contenue dans une cartouche métallique. Le recul ne comportait pas plus de 50 cm. Les projectiles étaient des shrapnels modèle 1896, longs de trois calibres, du poids de 6 kg., remplis de 250 balles de 13 gr. La cartouche renfermait une charge de 500 gr. ; la vitesse initiale était de 550 m.

¹ L'auteur du *Militär-Wochenblatt* fait erreur en ce sens que l'artillerie autrichienne a réalisé depuis des années l'unité de calibre. Elle n'a que le 9 cm. et on ne distingue plus comme autrefois des batteries légères et des batteries lourdes.

² Voir *Chronique autrichienne* 1893, p. 825.

» Outre les shrapnels, il y a des obus brisants avec fusée à double effet, dans la proportion d'un quart de l'approvisionnement total de munitions. »

L'article se termine par ces mots : « Nous prenons, et à bon droit, un grand intérêt au matériel d'artillerie autrichien, attendu que non seulement l'artillerie en Autriche compte des officiers de grande valeur dont on peut attendre beaucoup, mais qu'en outre cet Etat est à même de profiter de toutes les expériences faites jusqu'ici avec les canons à tir rapide. »

Indépendamment des quelques manifestes erreurs contenues dans l'article que je reproduis ici, les indications qu'il donne méritent une certaine attention. On s'attend chez nous à ce que les essais, en ce qui concerne du moins la pièce de montagne, seront sous peu terminés et qu'une décision ne va pas tarder à intervenir.

— J'avais dit quelques mots dans la chronique d'acût dernier¹ sur la mise en vigueur du *Projet de règlement d'exercice pour l'artillerie*, III^e partie : *L'artillerie de campagne*. Peu après, parut l'été dernier un *supplément* dont il a peut-être quelques nouveautés à tirer à l'usage de vos lecteurs de l'artillerie.

Ce supplément indique l'emploi d'un appareil pour calculer la dérive, celui d'une réglette à mesurer, en nickel, de 100 mm. de longueur et de 23 mm. de largeur, destinée à mesurer les hauteurs d'éclatement, la dérive et l'angle du terrain². L'Instruction montre aussi comment placer la pièce en direction lorsqu'on fait un tir masqué soit au moyen du coup qui sert à donner la direction (Richtschuss), soit au moyen de jalons de repérage, elle fournit enfin des indications sur le service des éclaireurs d'objectifs.

Le règlement prescrit qu'on forme dans chaque batterie un officier et deux à quatre sous officiers montés, que ce personnel peut être réuni pour former une patrouille d'artillerie et qu'il est chargé de fournir des renseignements sur les objectifs les plus importants de leur artillerie.

Afin de fournir des rapports sûrs et complets sur l'ennemi, en particulier sur l'artillerie ennemie, ces éclaireurs doivent connaître à fond la tactique et l'action du feu de l'artillerie. Cette institution des éclaireurs, qui a fait ses preuves en Allemagne et en France, est certainement appelée à rendre chez nous les meilleurs services.

¹ Page 537.

² On trouvera des problèmes que permet de résoudre l'emploi de la réglette à mesurer dans la brochure du major d'artillerie Benedict Schöffler : *Anweisung zum Gebrauche des Sprenghöhenmessers*, Wien, 1897.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

La santé du général de Galliffet. — Les adjoints au trésorier. — Les pontonniers. — Le service de l'état-major en campagne. — Publications récentes. — La conférence du colonel Pannizardi. — Le cyclisme militaire.

Comme je l'avais annoncé le mois dernier, le général de Galliffet s'est rétabli avec une rapidité qui a paru suspecte à bien des gens ; on a parlé de maladie diplomatique ; on a évoqué le souvenir du général de Palikao, ministre de la guerre en 1870, qui, lorsqu'on lui posait une question embarrassante ou lorsqu'il venait de lâcher maladroitement quelque parole imprudente, souffrait tout à coup cruellement d'une blessure reçue en Chine, il se trouvait mal, et ses adversaires n'avaient qu'à mettre sur le compte de la douleur qu'il avait éprouvée soit son silence soit son langage. En fait, la prompte guérison de notre Ministre prouve seulement sa prodigieuse vitalité. Mais elle a cruellement déçu certaines impatientes convoitises. Ce sera pour une autre fois, messieurs !

Pendant qu'il était éloigné des affaires, les bureaux ont repris leurs habitudes d'indépendance : quand le chat n'y est pas, les souris dansent ! On a mis sa signature au bas d'une circulaire prescrivant que les sous-lieutenants d'infanterie, nouvellement nommés à la sortie de l'Ecole de Saint-Maixent, fussent exclusivement employés dans les compagnies pendant leurs deux premières années. « Sous aucun prétexte, ils ne devront être distraits du service pratique qui seul peut compléter leur instruction. » Or, à la date du 14 mars, il faisait présenter à la signature du Président de la République un décret employant comme adjoints aux trésoriers une demi-douzaine de sous-lieutenants d'artillerie sortant de l'Ecole de Versailles. Ce qui est vrai pour une arme serait-il faux pour les autres ? Non certes, mais chaque direction se considère comme autonome et n'en fait qu'à sa tête... quand on la laisse faire. Le général de Galliffet n'est pas homme à tolérer cette anarchie, et la meilleure preuve de sa maladie c'est qu'il s'en soit produit des symptômes du genre de celui que je viens de signaler.

Depuis son rétablissement, le Conseil supérieur de la guerre s'est réuni sous la présidence du chef de l'Etat. Dans cette séance, le généralissime a, dit-on, demandé le rétablissement des deux régiments de pontonniers et leur rattachement à l'artillerie, qu'on replacerait comme par le passé à Angers et à Avignon. (N'oublions pas que le général Jamont est un artilleur). Il sera temps d'examiner la mesure dont on lui attribue l'initiative, si elle arrive en discussion. Car il semble impossible que, sur ce point, le gouvernement viole une loi récemment adoptée après des débats extrê-

mement longs et passionnés. Certes, il arrive qu'on en prenne à son aise avec le Parlement. Pas plus tard que le 30 janvier dernier, par une simple circulaire, et sans même demander à un décret présidentiel de ratifier cette violation de la loi des cadres, le Ministre modifiait la composition des batteries d'artillerie, « en attendant, disait-il, que le pouvoir législatif ait été mis à même de statuer. » Il est vrai que, dans l'espèce, il pouvait invoquer l'urgence, la mise en service du nouveau matériel nécessitant impérieusement, paraît-il, la transformation du sous-chef artificier en sous-chef mécanicien, le transfert aux maîtres-pointeurs des prérogatives précédemment attribuées aux artificiers, le remplacement de l'un des ouvriers en bois par un troisième ouvrier en fer. Il n'est pas douteux que l'excuse invoquée sera admise. Aucun contrôle régulier n'est exercé sur l'application des lois. On se donne beaucoup de mal pour les voter. Une fois promulguées, qu'on les respecte ou qu'on les foule aux pieds, personne ne s'en préoccupe. Vice très grave de notre organisation politique parce qu'il se répercute partout. Mieux vaut ne pas donner d'ordres que d'en donner sans exiger qu'on y obéisse.

— Il a paru, le 20 février, une Instruction ministérielle sur le service des états-majors, laquelle a provoqué, elle aussi, des protestations comme ayant violé un décret présidentiel, aux termes duquel, à grade égal, le commandement revient au plus ancien. Il est vrai qu'il lui revient seulement « en tout ce qui concerne le service général et l'ordre public », d'après le Règlement sur le service intérieur. Quant au décret du 28 mai 1895, il dit, en son article 4 :

Tout officier chargé d'une mission spéciale exercée, à grade égal, le commandement sur tous les autres officiers employés dans la même mission.

Avec une légère interversion de mots, l'Instruction du 20 février n'a fait que reproduire ce texte (à la vérité, on peut se demander si c'en était bien la peine) lorsqu'elle dit, en son article 22 :

A grade égal, l'officier d'état-major chargé d'une mission exerce le commandement sur tous les autres officiers employés à la même mission.

Il n'y a même pas là délégation permanente du commandement, comme dans le cas du campement, cas dans lequel, aux termes de l'article 72 du Service des armées en campagne, le commandement appartient, à grade égal, à l'officier d'état-major commandant le campement du quartier général cantonné dans la même localité. Et qu'est-ce donc que d'investir un factionnaire du droit de faire respecter sa consigne, fût-ce par « le Petit Caporal », si ce n'est lui conférer temporairement, mais par une délégation permanente, une fraction de l'autorité souveraine. L'exercice de sa fonction (ou de sa faction) met la sentinelle au-dessus de ses supérieurs hiérarchiques, par un renversement des rôles qui est indispensable.

Oui, bien des officiers savent se plier à cette nécessité, et ils s'arrêtent docilement quand un de leurs subordonnés leur crie : « Halte-là ! » en croisant la baïonnette, et ils se laissent tutoyer par lui, lorsqu'il leur dit : « Avance au ralliement ! » Mais ces mêmes officiers n'admettent pas qu'un de leurs camarades de l'état-major, encore que confident du général en chef et dépositaire de ses secrètes pensées, se permette de leur donner spontanément un avis. Aussi ont-ils fait insérer dans l'Instruction du 20 avril l'article 23 que voici :

« Les officiers d'état-major envoyés auprès d'un commandant de troupe ou d'un chef de service n'ont pas d'observations à formuler ; ils ne doivent pas s'immiscer dans le commandement de la troupe ou le fonctionnement du service.

Leur mission consiste à porter les ordres du commandement, à répondre aux demandes d'explication qui leur sont posées, à transmettre les réponses ou comptes-rendus qui leur sont remis, à voir et à rendre compte à leur chef.

Ces prescriptions sont un peu restrictives. Il en est de même de la rédaction nouvelle du premier devoir des chefs d'état-major. Il était dit précédemment (article 6 du Service des armées en campagne) qu'ils avaient « à transmettre les ordres du général et à exécuter ou faire exécuter ceux qu'ils en reçoivent pour toutes les parties du service. » Donc, ils avaient un rôle actif à jouer. Aujourd'hui, ils ne sont plus qu'une boîte aux lettres intelligente, car l'article 21 les charge exclusivement « de transmettre les ordres du général relatifs aux opérations militaires et au fonctionnement des différents services. » C'est les réduire à la portion congrue et diminuer singulièrement leurs attributions.

— Comme je l'avais prévu, le colonel qui a publié dans le *Temps* des « lettres libres » très remarquées sur *la Nation et l'Armée*, les a réunies en un volume qui vient de paraître chez Armand Colin. Cette même librairie nous adresse aussi sur le *Rôle colonial de l'armée* une mince plaquette due au colonel Lyautey, l'auteur bien connu de l'étude sur le *Rôle social de l'officier*, inséré il y a une dizaine d'années dans la *Revue des deux mondes*. Je ne saurais trop louer l'esprit qui a inspiré son nouveau travail, mais il est d'ordre politique ou administratif plutôt que militaire, et, au surplus, le problème de la colonisation ne saurait prendre une grande place dans cette Revue. Aussi, sans m'attarder davantage à en parler, en viendrai-je aux lettres du colonel anonyme, lettres sur lesquelles je désire m'étendre quelque peu. Elles le méritent assurément, étant l'œuvre d'un bon militaire et d'un excellent citoyen, qui, par surcroît, est un véritable écrivain. Son préambule, dans lequel il montre le désaccord qui existe entre la nation et l'armée, me paraît irréprochable dans la forme et dans le fond. Mais j'ai hâte d'examiner avec lui quelles en sont les causes.

Personnellement, les officiers sont bien vus, dans le monde, traités

avec égards et considération. Mais, en tant que corporation, ils n'existent pas : ils n'ont place dans aucune des assemblées qui détiennent une fraction du pouvoir et qui, à ce titre, ont à s'occuper d'eux ; ils ne siègent ni dans les conseils municipaux, ni dans les conseils généraux. Au Parlement, ils sont, à la vérité, représentés par le Ministre de la guerre. Mais, si celui-ci est l'avocat de l'armée devant les Chambres, « c'est » un avocat d'office ¹ qui ne doit de compte à personne de ceux » pour lesquels il parle, et puis il est seul contre sept cents autres » avocats qui ont tous des clients, et des clients payants. » D'ailleurs, il ne peut « toujours être là, ni tout prévoir, ni veiller à tout, » tandis que la sollicitude des sept cents autres est constante et insaisissable, pour le bien public, je l'entends, mais aussi pour leurs électeurs. » De là résulte que, forcément, les intérêts matériels des officiers sont négligés. Comparez ces officiers à d'autres fonctionnaires français, comparez leur situation matérielle à celle de leurs camarades de l'armée allemande, il ne faudra pas longtemps pour vous en convaincre.

Mais la contrariété qui résulte de ces ennuis est peu de chose à côté de « l'affliction profonde qui résulte de la crise de l'avancement. » A l'appui de cette assertion, le « colonel » fait des procédés employés chez nous pour arriver aux divers grades une description qui est un véritable modèle d'argumentation simple et nette, un chef-d'œuvre d'ironie, une merveille d'analyse.

Ces chapitres à l'emporte-pièce et écrits avec une bonhomie souriante qui en masque seule la cinglante vigueur, ils mériteraient assurément d'être transcrits ici ; malheureusement la place me fait défaut, et j'en suis réduit à citer deux remarques lapidaires, deux aphorismes d'une justesse... douloureuse :

Il n'y a pas d'exemple d'un officier auquel le fait d'être républicain n'ait pas nui.

Il paraît qu'un fonctionnaire civil compromet sa carrière en allant à la messe ; je puis vous dire qu'un officier nuit à la sienne en n'y allant pas. Ces civils et ces militaires seraient-ils donc au service de deux peuples hostiles ou simplement différents ?

Comment donner satisfaction aux officiers ? En leur accordant de bonne heure le droit de quitter l'armée avec une retraite proportionnelle qui n'est autre chose que la rente correspondant aux rete-

¹ Ils (les ministres de la guerre) sont montés à la tribune, et ils ont dit : « L'armée » a un représentant au Parlement, et ce représentant, c'est le ministre de la Guerre, c'est » moi. » Eh bien, non. Le ministre de la Guerre n'est pas plus le représentant de l'armée que le ministre des Postes n'est celui des facteurs, que le ministre des Travaux publics ne représente les cantonniers. Il est le chef, il a la charge des intérêts de ses subordonnés, il en a presque toujours le souci, mais il n'est à aucun titre leur mandataire : *il est même le contraire du mandataire, car ils dépendent de lui et lui ne dépend pas d'eux.* Il n'y a aucune raison nécessaire pour qu'il soit en communion d'idées avec eux.

nues faites sur leur traitement. Ils pourraient donc, sans rien perdre de ce qui leur est légitimement dû, se retirer à un âge où l'homme est en possession de toute sa vigueur physique, où il jouit de la plénitude de ses facultés intellectuelles, où, par conséquent, il peut choisir une nouvelle carrière, faire l'apprentissage d'un métier nouveau. Et ces jeunes retraités encadreraient mieux les réserves que les vieux retraités d'aujourd'hui qu'on renvoie à la limite d'âge parce qu'on les considère comme hors de service, mieux aussi que les soldats libérés après un an de service et qu'on a surchauffés en vue des examens, pendant leur séjour à la caserne.

Par suite de la sélection qui s'opèrerait ainsi, il ne resterait au service que ceux qui en auraient le goût, disons mieux : la passion. Et ceux-là seraient assurés d'un avancement rendu rapide par les départs anticipés des autres, avancement dont l'octroi serait entouré de garanties sérieuses. Pour la défense de leurs intérêts, d'ailleurs, on rendrait aux officiers leurs droits électoraux ; on leur permettrait de se faire représenter dans l'Etat, dans le département, dans la commune.

— Le chef actuel de la librairie militaire Baudoin, M. R. Chapelot, m'adresse une demi-douzaine d'ouvrages qui font le plus grand honneur à sa maison. Il ne faut pas se dissimuler que celle-ci, au cours de ces dernières années, avait quelque peu baissé. Elle paraît en train de se relever aujourd'hui, sous l'impulsion du tout jeune officier démissionnaire qui a assumé cette lourde tâche. Il semble avoir pris pour règle (et c'est une règle excellente, que nous voudrions qui fût suivie par certains de ses concurrents) de n'éditer que des ouvrages qui en valent la peine. Et il apporte un soin évident à leur exécution matérielle. Je ne ferai guère qu'une réserve. Les reports de la carte d'état-major, insérés dans le beau livre du général Bonnal, sont écrasés et peu lisibles. C'est grand dommage. Au contraire, dans la traduction que le capitaine Cazalas nous donne du projet de campagne russe rédigé par V.-T. Lebedev, traduction qui me semble être un modèle du genre, je trouve une carte et des croquis (surtout les deux derniers) dont la netteté est parfaite, et qui constituent une interprétation du texte singulièrement intelligente, pénétrante et parlante. Ah ! combien la collaboration d'un tel traducteur est précieuse pour un auteur, et qu'on souhaiterait donc que pareille bonne fortune fût advenue à des chefs-d'œuvre comme la *Nation armée* de von der Goltz ou les *Lettres militaires* du Prince de Hohenlohe. M. Chapelot a eu encore la main heureuse en confiant au capitaine Veling le soin de nous faire connaître les parties intéressantes du *Journal* tenu par le sénateur Gross, conseiller municipal de Leipzig (1807-1815). Ancien professeur d'allemand à Fontainebleau et à Saint-Cyr, lauréat de l'Institut pour ses publications sur les armées étrangères, le capitaine Veling sait faire valoir par un style alerte les ouvrages qu'il traduit. Il sait aussi les

faire valoir par beaucoup de savoir-faire, ne fût-ce qu'en faisant un brin de toilette au manuscrit du sénateur Gross et en l'intitulant *Souvenirs inédits sur Napoléon* alors que Napoléon n'y occupe qu'une quinzaine de pages ou une vingtaine sur deux cents.

Au fond, un professionnel ne trouvera guère à glaner dans cette adaptation. Aussi me contenterai-je de l'avoir signalée.

Je ne m'étendrai pas davantage sur l'étude de M. Lebedev. La pénétration de la Russie en Asie n'offre pour nous qu'un intérêt médiocre.

Plus volontiers, je m'appesantirais, si vous ne leur aviez déjà consacré une notice bibliographique, sur les *méthodes de commandement, d'éducation et d'instruction* dans l'infanterie, dont le général Bonnal nous parle dans un gros volume in-8° de plus de 400 pages. Que de conseils excellents! Que de bonnes choses! Et ce qui est digne de remarque, ce n'est pas seulement ce que l'auteur dit, c'est encore ce qu'il tait. Je lui sais particulièrement gré de n'avoir pas prononcé le mot, si fort à la mode, d'initiative, ou, du moins, d'avoir attendu plus de cinquante pages pour en parler. Le mot eût été d'autant plus déplacé dans sa bouche qu'il paraît quelque peu hostile à la chose. Entre les lignes de son ouvrage apparaît un esprit un peu autoritaire, centralisateur, préoccupé de faire sentir son action jusque dans les moindres détails, contrairement à l'adage latin : *De minimis non curat prætor*, c'est-à-dire en bon français : « Il y a des minuties dont un colonel ne devrait point s'occuper. » Bref, le général Bonnal se rattache plus à la vieille école classique qu'aux nouveautés qu'on préconise aujourd'hui. Mais par une application intelligente il rajeunit les bons vieux principes, qui ont fait leur preuve, et c'est peut-être le parti le plus sage. Pour ma part, je préfère dans l'armée l'esprit conservateur à l'esprit révolutionnaire. Et puis, nous sommes si souvent dupes des mots. Tel se proclame libéral qui est un affreux réactionnaire inconscient. Tel prétend ne pas lâcher la bride qui a une main légère au point qu'on ne sente pas le mors. J'ai sous les yeux une instruction rédigée par un officier du plus haut mérite. Ce document débute ainsi :

Au moment où va s'ouvrir une nouvelle année d'instruction, le Général de division indique dans la présente note le *but* qu'il désire voir atteindre : il laisse à chacun des échelons hiérarchiques le choix des *moyens*, dans la limite de ses attributions réglementaires.

Les Généraux de brigade répartiront en trois parties les diverses branches d'instruction théorique que doivent posséder les officiers...

Ne voyez-vous pas que de scinder les matières d'enseignement en trois, c'est un *moyen*, non un *but*, et que l'obligation d'opérer ce fractionnement va à l'encontre de l'objet même que l'Instruction déclare se proposer?

Signalerai-je encore cette phrase du général Bonnal : « Dans l'armée, comme dans toutes les collectivités, le mensonge, sous quelque

forme qu'il se présente, doit être combattu à outrance ! » Si j'en parle, c'est que j'ai connu un chef de corps qui ne voulait pas admettre que le mensonge fût condamnable, sous prétexte qu'il ne figure pas dans la nomenclature des actes « réputés fautes contre la discipline et punis comme tels, suivant leur gravité », nomenclature que donne le Règlement sur le service intérieur et qui comprend « tout murmure, mauvais propos ou défaut d'obéissance... ; l'infraction aux punitions ; l'ivresse, dans tous les cas, même quand elle ne trouble pas l'ordre ; le dérangement de conduite ; les dettes ; les querelles entre militaires ou avec des citoyens ; le manque aux appels, à l'instruction, aux différents services ; les contraventions aux ordres et aux règles de police ; enfin toute faute contre le devoir militaire provenant de négligence, de paresse et de mauvaise volonté. » Dire : j'ai fait telle chose, quand on ne l'a pas faite, ce n'est ni de la négligence, ni de la paresse, ni de la mauvaise volonté, ni rien de ce qui est spécifié dans la liste que je viens de transcrire. Donc, concluait-on, c'est peccadille innocente.

Le même Règlement sur le service intérieur débute par un préambule resté fameux : « La discipline faisant la force principale des armées... » Dans ce passage, on lit que « les membres de la hiérarchie militaire, à quelque degré qu'ils y soient placés, doivent traiter leurs inférieurs avec bonté, être pour eux des guides bienveillants, leur porter tout l'intérêt et avoir envers eux tous les égards dus à des hommes dont la valeur et le dévouement procurent leur succès et préparent leur gloire. » Le général Bonnal proteste à bon droit et avec vigueur :

Cet exposé de principes, dont la forme ne manque pas d'une certaine valeur littéraire, serait excellente si sa dernière phrase ne faisait appel à un sentiment dépourvu de grandeur.

Non ! les soldats ne sont pas uniquement les artisans du succès et de la gloire de leurs chefs ; leur valeur et leur dévouement ont un mobile plus noble, *le patriotisme*, un mot que l'on regrette de ne voir figurer dans aucun des règlements français énumérant les droits et les devoirs des militaires de tout rang et de tout grade.

A notre sens, la discipline est une vertu qui nous porte à réaliser les instructions du chef, par devoir et dans l'intérêt général, en développant dans ce but toute l'activité physique, morale et intellectuelle dont nous sommes capables.

Si l'on admet cette définition de la discipline, les moyens de l'obtenir seront purement moraux, et point ne sera besoin de recourir aux punitions.

Bien entendu, le général Bonnal ne se borne pas à des considérations philosophiques et morales : son livre est surtout une étude de la façon dont il convient d'instruire et de commander un régiment. La discussion des théories qu'il émet à cet égard nous entraînerait très loin, et elle n'aurait guère d'intérêt que pour l'armée française. En tous cas, elle n'aurait pas d'application en Suisse, où il n'y a pas de vie régimentaire, à pro-

prement parler. Tout ce qui concerne l'éducation des recrues ne peut être mis en pratique dans les pays de milices, attendu que c'est dans leurs foyers et non sous les drapeaux que les miliciens ont à acquérir les vertus civiques d'où dérivent les qualités militaires. Sans doute, il en va de même dans bien des armées permanentes... mais c'est un ordre de considérations sur lequel autant vaut ne pas s'appesantir.

Je me contenterai donc de transcrire un passage où il est question de vous, et où l'auteur confirme ce que je vous ai déjà dit bien des fois :

Les feux de guerre devraient pouvoir s'effectuer dans des conditions très rapprochées de celles du champ de bataille.

Malheureusement, les camps d'instruction se prêtant au tir en tous sens, nous font presque entièrement défaut.

Or, les tirs de combat, utiles surtout aux officiers, ne procurent les résultats qu'on doit en attendre que si les directeurs du feu, depuis le chef de bataillon jusqu'au lieutenant, sont mis à même de prendre des décisions rapides, au cours d'un combat simulé découlant d'un thème connu.

Le terrain de l'action doit être mamelonné, afin de permettre d'apprécier l'efficacité du feu d'après le site, et il faut que les objectifs représentant de l'infanterie, de l'artillerie et de la cavalerie donnent l'illusion d'un ennemi réel. De plus, ces objectifs doivent apparaître inopinément, comme à la guerre, soit devant le front du combat, soit vers un des flancs.

Des silhouettes peintes et soigneusement découpées sont donc indispensables, et leur apparition subite, obtenue par un système de relèvement mécanique, n'est pas moins nécessaire.

Ces conditions, en apparence irréalisables, nous les avons vues parfaitement remplies, lors d'un récent voyage en Suisse, à l'école de tir d'infanterie de Wallenstadt. Sur le champ de tir de cette école, douze dispositifs représentant, les uns de l'infanterie, les autres de l'artillerie ou de la cavalerie, sont dressés verticalement ou bien rabattus sur le sol au moyen de fils de fer souterrains partant d'un abri blindé où chacun d'eux s'enroule autour d'un tambour actionné par une manivelle à bras.

Au cours de chaque manœuvre avec cartouches à balles, le directeur donne ses ordres, par téléphone, au chef des employés de l'abri pour faire lever, à tel ou tel instant, les objectifs qu'il veut faire apparaître.

Certains de ces objectifs se trouvent à plus de 400 mètres de l'abri, et, pour tant, leur rotation autour de l'axe horizontal en fer qui les supporte s'opère très vite.

Je crois que nulle part chez nous pareille organisation n'existe, pas même à l'Ecole normale du camp de Châlons. En tous cas, le général Bonnal dit que, quand il était colonel à Laval, et que son régiment fut envoyé exécuter « des feux de guerre au camp d'Auvours, près du Mans, durant la période comprise entre le 24 avril (1898) et le 6 mai », il put organiser des tirs à grandes distances, mais qu'il dut renoncer à des séances de manœuvre avec tir réel. Il en avait pourtant arrêté le programme et préparé le thème; « mais elles n'ont pu se produire, en raison de consignes nouvelles restreignant considérablement l'espace réservé aux tirs de

mousqueterie sur le polygone d'Auvours. » Plus la portée du fusil augmente, plus il importe qu'on apprenne à se servir de cette arme. Mais comme, en même temps, elle devient plus dangereuse pour les populations riveraines des champs de tir, on empêche les troupes de s'en servir. Comment alors peuvent-elles apprendre ?

— La question du cyclisme est toujours actuelle ; aussi n'ai-je aucun scrupule à vous parler, bien qu'on en ait déjà parlé ici même de la brochure (*Infanterie cycliste en campagne*) du capitaine Gérard, l'inventeur de la bicyclette pliante. D'abord, j'estime que les créateurs doivent toujours présider à la mise en exploitation de leur œuvre. Nul n'est mieux qualifié qu'eux pour en diriger l'emploi, pour faire disparaître les obstacles auxquels vient s'achopper l'application. Le prince de Hohenlohe raconte que, pendant le siège de Duppel, où les pièces rayées faisaient leurs débuts, on avait convoqué certain des constructeurs qui avaient préconisé l'adoption de ces bouches à feu. Dans les batteries où ils vinrent indiquer la manière de s'y prendre, dit-il, on ne tarda pas à constater des rendements beaucoup supérieurs à ceux qu'on obtenait avant. Le capitaine Gérard est donc l'homme du monde qu'il convient le mieux d'écouter quand il parle de la bicyclette pliante et du parti qu'on en peut tirer. Il inspire d'autant plus confiance au lecteur qu'il n'est pas, comme tels autres le seraient à sa place, aveuglé sur les imperfections, les défauts, les insuffisances de la vélocipédie militaire. Il s'en explique très franchement, sans cacher qu'il a cédé, comme tout le monde, à un premier mouvement d'emballement, après quoi il est revenu à une plus saine appréciation des services que pouvait rendre sa bicyclette, services qu'il énumère en se plaçant dans la situation où il aurait été si sa compagnie cycliste avait pris part aux opérations de guerre décrites par le colonel Cherfels en son étude si connue sur la *Cavalerie en campagne*. Mais, tout en reconnaissant de bonne grâce les imperfections de son appareil et en fixant les limites de son action, il n'admet pas la thèse soutenue ici même en 1897, à savoir qu'une troupe de 200 cyclistes n'est pas maniable et que la bicyclette sans cadre doit être rejetée comme produisant d'insupportables trépidations. « Ce n'est pas seulement *pliante* que cette machine » doit être, écrit-il, c'est surtout *portative*, ce que ne peut être, quoi qu'on » fasse, une bicyclette à cadre. »

Au surplus, la théorie est peu de chose. Dans la pratique, la troupe du capitaine Gérard m'a paru admirablement prête à jouer, entre ses mains et celles de ses lieutenants, le rôle qu'il lui assigne et dont l'importance est indiscutable. Je n'ai guère perdu de vue ses évolutions pendant les grandes manœuvres de 1897, exécutées par un temps épouvantable, et j'ai été émerveillé de l'endurance du personnel, de ses qualités manœuvrières, de sa tenue et de sa discipline, ainsi que de la solidité du matériel.

Pourquoi donc n'a-t-on pas confié à cet officier l'organisation des compagnies de cyclistes ? Pourquoi ne l'a-t-on pas mis à la tête d'une de ces unités ? Beaucoup se le demandent. La raison en est, m'a-t-on dit, qu'on estime mauvais de laisser un inventeur mettre en œuvre son invention. Celle-ci n'est véritablement pratique que si le premier venu peut s'en servir, après un certain apprentissage. Cette thèse n'est pas insoutenable, et on comprend que, après avoir confié la mise en train au capitaine Gérard, on lui ait retiré la direction, une fois l'initiation acquise, sauf à recourir de nouveau à lui si quelque difficulté surgit. Il n'en reste pas moins que tout le monde reconnaît que sa conception a eu quelque chose de génial (le mot a été prononcé en Allemagne) : elle dénote un esprit ouvert et, à la fois, — chose rare ! — inventif et équilibré. La lecture de la brochure que j'ai sous les yeux est on ne peut plus attachante et instructive. Je la recommande à toutes les personnes qui s'intéressent à la question du cyclisme militaire.

* . *

— On sait quelle est la haute valeur du général Fay, un grand travailleur, consciencieux et instruit. Son *Etude de marches* est un modèle excellent pour les officiers studieux qui veulent étudier la stratégie. Il l'a écrit, dit-il modestement, dans l'unique but de leur « indiquer une méthode de travail ». Il y a plus que ne l'avoue l'auteur, dans ces quelques pages. Si des cartes remarquablement parlantes, si des tableaux très exacts et un texte nourri de documents fournissent cette indication et constituent, je le répète, un excellent modèle, on trouvera par-ci par-là l'empreinte de la griffe du maître. Il lui échappe des réflexions qui, d'abord, n'ont l'air de rien, mais qui ne tardent pas à frapper le lecteur. On sent en elles une autorité qu'on chercherait en vain dans un « devoir » d'élève, et c'est pourquoi il n'est pas mauvais qu'un ancien commandant de corps d'armée, au risque de paraître déroger, condescende à rédiger des « travaux d'hiver », comme il semble qu'un jeune officier serait capable d'en écrire au sortir de l'Ecole de guerre.

J'appellerai particulièrement l'attention sur l'historique sommaire de l'évolution accomplie en 1870 par la tactique de la cavalerie. On y verra quelles difficultés le commandement éprouve à improviser des manières d'agir nouvelles en plein cours d'une campagne. Il en résulte qu'il faut préparer de bonne heure les esprits à la perspective d'improvisations de ce genre, dont la nécessité s'imposera. Je signalerai encore, à propos de Steinmetz¹ et de von der Goltz, de judicieuses réflexions sur l'exercice de

¹ Le nom de Steinmetz rappelle la récente publication de ses Mémoires : *Le Feld-maréchal de Steinmetz*, par le major de Krosigk, dont parlait la *Chronique allemande* de février dernier.

Cet ouvrage contient un document resté inédit qui n'est pas sans importance pour

l'initiative, sur ses limites, sur ce qui en sépare l'usage de l'abus. La maîtrise de Napoléon en octobre 1806 est mise avec habileté en parallèle avec l'application de son bon élève de Moltke, fort en thème... tactique. Peut-être est-ce pour faire une petite concession au sentiment national que le général Fay oppose la poursuite faite après Iéna à celle que les Allemands n'ont pas faite après Sedan. Si Murat put se lancer sur les talons de Hohenlohe, c'est que les fuyards étaient dans l'état qu'il a décrit lui-même en ces termes à l'Empereur, dès la première journée : « Jamais déroute ne fut semblable ; le désordre et le découragement sont à leur comble ; les troupes marchent sans ordre et sans aucune espèce d'organisation ; cette armée est terrifiée. La vue d'un de vos hussards fait trembler tous les fuyards, et maintenant ni infanterie ni cavalerie n'osent plus se défendre ». N'est-ce pas d'un ennemi aussi démoralisé que Maurice de Saxe disait qu'on pouvait lui donner la chasse à coups de vessie ?

Eh bien, pour comparer le rôle de la cavalerie allemande en 1870 au rôle de la cavalerie française en 1806, il ne faut pas perdre de vue que jamais, dans les plus mauvais jours de l'Année terrible, nos troupes ne se sont montrées dans un désarroi analogue à celui que Murat dépeint avec tant de vigueur. Sans doute, on peut critiquer comme une faute grave la circonspection de la cavalerie allemande qui, ayant perdu le contact le

l'histoire de la guerre de 1870-71. C'est l'ordre même, daté de Reims 12 septembre 1870, par lequel Guillaume I^{er} relève Steinmetz de son commandement de la I^{re} armée.

En voici la traduction que nous empruntons à la *Bibliothèque universelle* :

« Après avoir reçu votre lettre du 7 courant, je n'ai plus besoin du rapport que demande mon ordre du 9, car il ne subsiste malheureusement plus aucun doute sur les circonstances qui en sont l'objet.

« Le général de la cavalerie, prince Frédéric-Charles de Prusse, altesse royale, avait indiscutablement le droit d'exiger de vous un rapport quand il vous a rencontré, car je vous ai placé sous ses ordres expressément et dans les termes les plus catégoriques. Vous avez commis un autre acte de désobéissance vis-à-vis du général de la cavalerie, prince Frédéric-Charles de Prusse, altesse royale, en refusant de distribuer ses instructions.

« Je voudrais éviter les paroles dures vis-à-vis d'un général qui a rendu à la patrie d'aussi grands services que vous, et pour cela je ne veux pas vous rappeler combien souvent et avec quels ménagements je vous ai recommandé, au cours de cette campagne, d'accepter cette subordination sans laquelle le meilleur général devient impossible dans l'agencement d'une armée. Vous n'avez pas pu le prendre sur vous, et il ne me reste rien à faire qu'à trancher le conflit par lequel votre position de service vis-à-vis du général de la cavalerie, prince Frédéric-Charles de Prusse, altesse royale, est devenue tout à fait intolérable, en vous relevant du commandement de la première armée.

« Je vous nomme en même temps gouverneur-général de Posen, territoire des cinquième et sixième corps, et vous autorise à désigner un ou plusieurs adjudants de votre état-major actuel que vous désireriez emmener avec vous à votre nouveau poste.

« Ce qu'il y a de douloureux pour vous dans ma détermination, vous devez vous l'attribuer à vous-même, car, je crois bien pouvoir le dire, j'ai usé à votre égard des plus extrêmes ménagements et rends le présent ordre d'un cœur lourd.

« A l'avenir je me souviendrai seulement, et avec gratitude, de vos éminents services et oublierai complètement que maintenant vous n'avez pas pu sacrifier à votre roi votre propre volonté. »

(Red)

6 août, après Reichshoffen, ne le retrouva que vingt jours après, et, en quelque sorte même, par hasard ! Mais reconnaissons que la situation n'était pas tout à fait la même. Les Français s'étaient assez crânement battus sur les champs de bataille de l'Alsace, ils avaient montré assez de solidité dans la défaite, il leur restait assez de prestige pour que la plus élémentaire prudence retint le vainqueur et l'empêchât de se jeter inconsidérément sur leurs traces.

A quoi bon, d'ailleurs, disserter là-dessus et chercher à établir que Napoléon mérite un prix, tandis que de Moltke n'a droit qu'à un accessit ou à une mention honorable ? La note juste, nous la trouvons dans la conclusion même de l'étude du général Fay, conclusion que je transcris ici et où je ne trouve à regretter qu'un mot (le mot « dernier » auquel l'auteur paraît tenir, au contraire, puisqu'il le souligne) :

Etudions l'œuvre des élèves comme celle de leur modèle : de part et d'autre, il y a beaucoup à apprendre, à gagner. L'action *nouvelle* de la cavalerie d'exploration, notamment, ressort très nettement de l'étude attentive des marches avant Sedan, quelque critiquable qu'en ait été l'exécution. J'ai voulu donner les éléments de cette étude à mes jeunes camarades de l'armée dans ce *dernier* travail, que je livre à leur méditation¹. Puisse-t-il faire naître chez eux de bons élèves de celui qu'on a appelé « le Dieu de la guerre », afin qu'ils rendent un jour à nos drapeaux l'éclat dont nous les avons vus briller au temps heureux de notre jeunesse militaire !

Par l'ordre méthodique, par l'exécution typographique, par le nombre et la sûreté des renseignements qu'il renferme², l'*Etat militaire des principales puissances étrangères en 1900* (il eût été plus correct de dire, comme précédemment : *au printemps de 1899*), la 7^e édition de l'ouvrage classique du général Rau mérite de trouver place dans toutes les bibliothèques militaires : seul, son prix élevé (7 fr. 50) empêchera tout officier de l'acheter et de le placer sur sa table de travail à bonne portée de sa main. On peut le regretter. On peut regretter aussi la monotonie qui résulte de l'uniformité du plan adopté. Mais ce qu'elle fait perdre en intérêt, on le regagne par la facilité que présentent les recherches. Peut-être pourrait-on encore chercher noise au commandant Lauth au sujet du choix des armées dont il s'occupe. S'il parle de la Roumanie, de la Belgique et de l'Espagne, il ne souffle mot de la Turquie, ni de la Suède, ni de la Norvège, ni des sept

¹ Le général Fay leur offre, comme sujet à traiter d'après la méthode qu'il emploie, la détermination des itinéraires suivis par les armées allemandes après Sedan. Il a pris la peine d'indiquer, dans son Avant-propos, les sources à consulter pour mener à bien ce travail. Nous ne saurions trop engager les officiers qui veulent étudier les règles pratiques de la logistique à se servir des documents qui leur sont énumérés avec tant de complaisance par un homme dont la compétence est universellement reconnue.

² Une petite erreur s'y est glissée, cependant, en ce qui concerne la Suisse : les uniformes des officiers ont été modifiés par l'ordonnance de décembre 1898, dont l'auteur n'a pas tenu compte.
(N. d. l. R.)

autres Etats auxquels le commandant J. Molard a consacré la quatrième partie de son excellente étude (*Puissance militaire des Etats de l'Europe*), laquelle complète ce livre-ci, plutôt qu'elle ne fait double emploi avec lui.

Sans vouloir établir un parallèle en forme entre les deux ouvrages, je dirai que le commandant Molard a fait une œuvre plus personnelle, inspirée par le désir de supputer les chances d'une guerre, et qui repose sur l'étude de la situation géographique, ainsi que sur des hypothèses stratégiques. A chaque page, on voit, derrière les chiffres et les descriptions, transparaître l'auteur avec ses opinions, ses vues propres et ses passions. Le commandant Lauth a su rester en dehors de la polémique. Il a gardé le ton calme de l'historien, et il s'est donné l'air de ne fournir que des documents bien rassemblés, de simples instruments de travail. En fait, il a fait plus et mieux. Par la clarté de l'exposition, par l'abondance et la précision des détails, il a donné de la vie à ces matériaux, et il ne s'est pas gêné pour apprécier, pour juger, pour indiquer, — fût-ce d'un mot, fût-ce dans une simple note, avec discrétion et sobriété, mais avec beaucoup de justesse, à ce qu'il me semble, — ce qu'il y a d'essentiel dans une foule de questions délicates. J'estime qu'on ne pourrait mieux préciser, par exemple, l'état militaire de l'Empire allemand, c'est-à-dire de la situation respective des divers membres de la Confédération, et, sous les analogies des textes, mieux montrer la différence des faits, ou, au contraire, sous les divergences des conventions, faire ressortir davantage la similitude des traitements. Le renvoi de la page 78 contient en quelques lignes un historique très net, sinon très complet, des transformations successives apportées depuis 1860, c'est-à-dire au cours des quarante dernières années, dans l'organisation de l'infanterie prussienne. Et ainsi de suite. Bref, à chaque pas, on trouve de très précieux renseignements recueillis avec patience et mis en œuvre avec art.

La librairie Delagrave n'est pas une maison de spécialités militaires ; mais elle publie des livres qui touchent à l'armée. Le général Niox y a fait paraître un Précis de la guerre de 1870 qu'on s'accorde à considérer comme un petit chef-d'œuvre de vulgarisation. C'est elle qui a édité *Dans le rang*, dont j'ai parlé en janvier, et elle a publié cette série de livres du capitaine Danrit, qui, sous une forme humoristique et attrayante, renferment beaucoup de suc et de substance. Ces fantaisies sont des études très sérieuses écrites par un homme du métier parfaitement au courant de ce dont il parle. On sait que le capitaine Danrit n'est autre que le commandant Driant, officier très distingué, qui fut, il y a quelques années, instructeur à Saint-Cyr.

On sait peut-être moins que M. Henry Gauthier-Villars est le pince-sans-rire, le chroniqueur étincelant, le virtuose du calembour qui signe tantôt Willy, tantôt l'Ouvreuse du Cirque d'été, ce qui ne l'empêche pas de s'intéresser aux Mémoires militaires et de marcher sur les traces de

M. Lorédan Larchey, l'inventeur des Coignet, des Fricasse et autres. Donc, la librairie Delagrave m'envoie aujourd'hui les *Mémoires d'un vétéran de l'ancienne armée*, annotés par M. H. Gauthier-Villars. Le vétéran en question se nomme J.-C. Vaxelaire. Il nous promène, de 1791 à 1800, de Mayence en Vendée, de Paris à Coblenz, d'Italie en Suisse (il passa par Lausanne et Vevey, où les habitants se figuraient alors que les soldats français mangeaient les petits enfants). Il nous conduit enfin en Egypte et en Syrie, pour nous ramener dans les Vosges, son pays natal. De tout son récit, je ne vois guère à relever qu'une particularité : Vaxelaire jouait du violon. C'est peut-être ce qui l'a désigné à l'attention de M. Gauthier-Villars, qui est un grand wagnérien devant l'Eternel. Je ne vois pas que le vétéran ait eu d'autre titre à invoquer pour obtenir la publication de ses Mémoires.

... La place me manque pour vous parler des détails sur l'armée coloniale, de la lutte contre l'alcoolisme dans les casernes, des mesures prises pour mieux employer qu'on ne le fait les 28 jours de réservistes. Ce sera pour une autre fois.

CHRONIQUE RUSSE

(De notre correspondant particulier.)

Réorganisation des écoles militaires préparatoires. — L'envoi de troupes et l'expérience de mobilisation au Turkestan. — Mystères de la presse russe. — Transport au Turkestan de la 1^{re} brigade d'infanterie du Caucase. — Petites nouvelles.

Au point de vue militaire, les deux événements les plus remarquables du mois sont la réorganisation des écoles militaires inférieures et l'envoi tant discuté d'un corps de troupe russe vers la frontière afghane.

Il y a en Russie, comme vous le savez, deux catégories bien distinctes d'écoles militaires. La première catégorie, les écoles militaires proprement dites, comprend le corps des Pages, le corps des Cadets de Finlande, les écoles Michel et Konstantin d'artillerie, l'école Nicolas de cavalerie, les écoles Paul et Alexandre d'infanterie, l'école Nicolas du génie et l'école de topographie. Les deux premières sont des écoles générales c'est-à-dire dont les élèves sortants sont promus officiers dans l'arme qu'il leur plaît de choisir, les autres sont des écoles spéciales ainsi que l'indiquent leurs noms et ne sont destinées à compléter que les armes auxquelles elles appartiennent. Les cours sont en général de deux ans (trois au corps des Pages, à celui des Cadets de Finlande, à l'école Michel d'artillerie et à l'école du génie) et pour entrer dans ces écoles les jeunes gens doivent ou bien sortir des écoles militaires préparatoires (corps des Cadets) qui n'ont du reste de militaire que le nom et sont au fond de simples lycées,

ou bien avoir leur brevet de maturité des écoles civiles. Les élèves sortant des écoles militaires sont promus directement sous-lieutenants, et les meilleurs, au nombre de quatre ou cinq dans chaque école (sauf au corps des Pages où ce nombre est plus élevé), passent directement à la Garde Impériale. Ce droit accordé aux meilleurs élèves est plus important qu'il ne paraît au premier coup d'œil ; en effet les grades de la Garde correspondent au grade supérieur de l'armée et le fait d'être promu sous-lieutenant de la Garde correspond donc en fond à une promotion au grade de premier-lieutenant de l'armée.

Les cours des écoles militaires proprement dites et leur organisation correspondent, on le voit, à peu près à ceux de Saint-Cyr et de la Polytechnique. Le corps des officiers de la garde, de l'artillerie et du génie se recrute exclusivement parmi les élèves sortant de ces écoles.

Pour l'infanterie et la cavalerie il existe une seconde catégories d'écoles militaires, dites écoles de « Jounkers ». L'entrée dans les écoles de Jounkers est accordée aux jeunes gens n'ayant une instruction correspondant qu'à celle de la cinquième classe des lycées (la durée des études des lycées russes est de huit années) à condition d'avoir servi un an sous les drapeaux et d'avoir été promu sous-officiers. Le cours des écoles de Jounkers n'est que de deux ans. Le cours de première année est exclusivement civil et destiné à compléter les connaissances générales des élèves. Le cours de seconde année est militaire, mais naturellement inférieur à celui des écoles de la première catégorie. Les élèves sortant des écoles de Jounkers ne sont pas promus directement au grade d'officier, ils font un stage en qualité de « sous-enseignes » et n'obtiennent le grade de sous-lieutenant qu'à mesure qu'il se présente des places vacantes. Une fois officiers, leurs droits sont du reste absolument égaux à ceux de leurs camarades sortis des écoles militaires. Ces écoles correspondent donc à peu près à Saint-Maixent. Il existe en Russie une douzaine d'écoles de Jounkers.

Le système que nous venons d'esquisser présente de graves inconvénients. Le fait même d'avoir dans une armée des officiers d'une instruction, et il faut bien le dire, d'une éducation toute différente, est déjà un grave défaut, mais cette différence provoque un antagonisme plus grave encore. L'officier sorti de l'école supérieure conserve toujours un certain dédain pour son camarade jounker. De plus les « bons » régiments étant constamment recherchés par les élèves des écoles militaires, les jounkers sont obligés de passer aux régiments de provinces, aux régiments de la « profonde armée » comme on dit ici. Il en résulte que, tandis que les régiments des grandes villes possèdent un corps d'officiers instruit, capable et intelligent, les régiments « profonds » sont plus mal dotés à cet égard. Enfin les progrès de la science militaire ont rendu le cours des écoles de Jounkers de plus en plus insuffisant. Une réforme

s'imposait donc, et le premier pas vient d'être fait dans la voie de la réorganisation du système des écoles de Jounkers.

Une commission présidée par le général Narbuth vient d'être constituée en vue de cette réforme. Voici les principes fondamentaux qu'auront à observer les membres de cette commission :

- 1^o Les conditions d'*entrée* dans les écoles de Jounkers ne seront pas augmentées quant aux connaissances préalables nécessaires.
- 2^o Ces écoles auront dorénavant *trois* classes, dont *deux* spéciales.
- 3^o Le cours des classes spéciales sera égal à celui des écoles militaires.
- 4^o Les élèves sortants seront promus *directement* sous-lieutenants.

En dédommagement de l'année supplémentaire occasionnée par l'augmentation du nombre des classes, les candidats jounkers seront dispensés du service préalable d'un an dans le rang.

Cette réforme doit être achevée d'ici à 1903. Il est hors de doute qu'elle est appelée à élever de beaucoup le niveau moyen de l'instruction de l'officier russe et à rendre cette instruction uniforme pour toute l'armée. L'unité et la camaraderie y gagneront énormément, et le schisme, souvent profond, qui existait jusqu'à présent entre le « Saint-Cyrien » russe et le jounker disparaîtra.

Enfin, l'heureuse combinaison du nouveau projet, qui évite d'élever les conditions d'entrée aux écoles, sans toutefois augmenter la durée totale des études, garantit à l'armée russe un contingent suffisant d'officiers capables et jouissant d'une instruction spéciale suffisante et égale.

— L'envoi à Kuschk d'un corps de troupe russe a causé en Europe une émotion fort explicable, étant données les circonstances politiques de l'heure actuelle.

La note officieuse publiée par l'Agence télégraphique russe disait que cet envoi n'avait eu pour seul et unique but que d'expérimenter la capacité de mobilisation et de transport des chemins de fer de l'Asie centrale en vue des troubles qui avaient éclaté au Turkestan et qui pouvaient nécessiter d'un moment à l'autre une protection plus efficace de la frontière. A cela on objecta avec raison : 1^o que tout était calme au Turkestan et que les troubles mentionnés par l'agence n'existaient pas ; 2^o que le télégramme « oubliait » d'indiquer la force des troupes ainsi employées simplement comme matériel d'expérience ; 3^o que les résultats de l'« expérience » eussent été encore plus concluants si l'on avait transporté les troupes aussi en sens inverse ; 4^o que l'endroit et surtout le moment de l'« expérience » étaient bien malheureusement choisis, tant au point de vue de l'opinion étrangère qu'à celui des troupes elles-mêmes qu'on envoyait ainsi, quelques jours avant les grandes fêtes russes de Noël et du

Nouvel-An, manœuvrer en Asie. Pourquoi ne pas attendre quinze jours et laisser officiers et soldats passer les fêtes au sein de leurs familles ?

La presse russe, admirablement disciplinée, garda longtemps un silence absolu au sujet du fait lui-même. Ce n'est que vers le 20 janvier que parurent subitement et simultanément, dans une vingtaine de journaux, une relation du voyage à Kuschk du 1^{er} bataillon des tirailleurs du Caucase. Il s'agissait assurément de mettre en évidence le fait que le corps de troupes envoyé ne se composait pas comme l'avaient prétendu certains journaux anglais de 60 000 hommes, mais bien d'un seul bataillon.

Ne vous attendez pas à ce que je vous donne des « tuyaux » au sujet de ce mouvement de troupes. Tout ce que j'en sais moi-même, je l'ai appris par les journaux étrangers. La Russie est sous tous les points, mais surtout au point de vue militaire, la patrie par excellence du mystère administratif. Dans les écoles militaires, on enseigne aux élèves le système de fortification de la frontière franco-allemande, mais on se garde de leur indiquer quelles sont les forteresses de la Russie elle-même. Vous ne trouverez pas un officier russe capable de vous dire le nombre des forts qui protègent Varsovie, à part, bien entendu, les officiers de la garnison de la dite forteresse et les officiers supérieurs de l'état-major.

Aussi le transport de troupes du Caucase est-il bien moins connu ici à Moscou que chez vous. Ici tout est mystère. La presse n'est qu'une mauvaise parodie de ce qui porte ce nom à l'étranger, elle ne publie que ce que les censeurs du gouvernement lui font publier. L'opinion publique n'existe pas même de nom.

La seule chose que je sache est qu'actuellement la 1^{re} brigade entière des tirailleurs du Caucase a été transférée au Turkestan. Cette brigade comprend quatre bataillons à effectif renforcé, dont un, le 1^{er}, est actuellement à Kouschk et les trois autres à portée de réserve à Ak Tepe.

Tout grave que puisse paraître à première vue ce transport de troupes, il ne faut cependant pas s'en exagérer l'importance. Un renfort de 400 hommes à peine ne suffirait certes pas à une invasion armée dans l'Afghanistan, aussi, *jusqu'à présent*, n'y a-t-il pas à craindre de voir éclater des complications dans l'Asie centrale.

Enfin l'armée des Cosaques de Transbaïkalie a subi quelques changements de peu d'importance : deux bataillons (à pied) de Cosaques se sont vu transformés en deux régiments de cavalerie.

Un nouveau corps des cadets a été formé à Soumi, petite ville près de Charkoff.

Je ne vous dis encore rien de la question si discutée des chemins de fer stratégiques en Perse, vu que jusqu'à présent on ne peut se baser que sur des « on-dit ». Dans ma prochaine chronique, je vous en parlerai en détail.
